

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2023



Sommaire.

- p.3 Édito**
- p.4 Les missions et le pilotage de Cheops**
- p.8 Le développement et la valorisation des Cap emploi**
- p.9 Les résultats 2023 des Cap emploi**
- p.11 Témoignages**
- p.15 L'expertise Nationale**
 - p.15** Le centre de ressources compensation
 - p.17** Le centre de formation Handi-Formation
 - p.21** La démarche qualité
 - p.22** La commission accompagnement des Cap emploi
- p.23 Les chantiers 2023**
 - p.23** Le rapport de préfiguration France Travail
 - p.23** Les mesures emploi issues de la conférence nationale du handicap
 - p.23** La loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi
 - p.24** La consolidation du rapprochement Pôle emploi - Cap emploi
 - p.24** L'accompagnement dans l'emploi : les actions menées en 2023
 - p.25** EURES
 - p.26** Le concours culinaire Cap Handicook
- p.28 Les partenariats**
- p.30 La représentation institutionnelle**
- p.31 Le renforcement de l'animation régionale**
- p.34 Les événements et la communication Cheops**
- p.39 Les enjeux 2024 et Lexique**

Editeur
Cheops
47 rue Eugène Oudiné
75013 PARIS

Directrice de publication
Marlène Capelle

Comité de rédaction
Jean-Pierre Benazet,
Marlène Cappelle,
Bérengère Castelain,
Carole Poirot,
Véronique Ruiz-Jimenez,
Fabienne Chopin

Imprimeur
Korus
39 rue de Bréteil
BP 70107
33326 EYSINES CEDE

Date de parution
Mai 2024

Dépôt légal
Mai 2024

ISSN
2557-1338

Edito.

On mesure la pertinence d'une organisation à sa capacité d'anticipation des évolutions, à sa capacité de les mettre en œuvre et à sa capacité d'accompagner ses membres dans ces évolutions.

L'anticipation : De nombreux chantiers nationaux, supports à la réforme du réseau pour l'emploi, ont mobilisé près de cent administrateurs et salariés des Cap emploi. Ils se sont appuyés sur le modèle initié par le rapprochement Pôle emploi/ Cap emploi. La qualité de l'expertise du réseau et de ses porte-voix, le positionnement politique de Cheops, nous ont permis d'être un partenaire reconnu et influent vis-à-vis du rapport de préfiguration de France Travail et des mesures emploi de la Conférence Nationale du Handicap.

La mise en œuvre : Le rapport d'activité témoigne de la mobilisation des Cap emploi sur les territoires, pour l'atteinte des objectifs assignés dans le cadre du retour à l'emploi et du maintien dans l'emploi. Le partenariat avec Pôle emploi prend un nouvel essor, de même que celui découlant des conventions signées avec l'AGEFIPH et le FIPHFP.

L'accompagnement aux changements : Il s'effectue aux différentes strates de notre organisation, au-delà des instances statutaires. Les séminaires et les réunions d'administrateurs (présidents de région, administrateurs délégués des Cap emploi, présidents d'organismes gestionnaires) permettent la vulgarisation des enjeux, la pédagogie des évolutions et l'appropriation des positionnements à tenir sur les plans

politiques et stratégiques. Les séminaires et les réunions de délégués régionaux, de managers, de salariés des Cap emploi contribuent à notre professionnalisation.

Une organisation doit aussi être incarnée par une dynamique qui transcende les missions quotidiennes. Deux projets actuellement mobilisent beaucoup d'énergie :

Le projet européen dans ses trois dimensions. Au niveau politique, nous commençons via EURES à être repérés comme experts français sur le SPE handicap insertion et maintien.

Au niveau technique, 27 conseillers sont formés EURES.

Au niveau stratégique, nous nous adossons à un projet européen, initié par un acteur du SPE allemand.

Cette démarche va nous faciliter une reconnaissance européenne afin d'exercer une petite influence sur les évolutions futures.

Un autre projet initié autour d'une réponse à des métiers en tension, est ponctué dans le cadre du concours culinaire Cap Handicook. La médiatisation du concours a pour objet de prouver les compétences des compétiteurs. Sa conception et sa réalisation impliquent des maîtres restaurateurs de façon très opérationnelle.

Le succès de la première édition appelle à un bis repetita.

Le réseau Cheops une utilité sociétale, une implication citoyenne, un engagement professionnel éclairé, la vie dans toute sa créativité.



Jean-Pierre Benazet
Président de Cheops



Missions & Pilotage



MISSIONS & MEMBRES DU BUREAU



Créé en 2014, Cheops, le Conseil national Handicap & Emploi des Organismes de Placement Spécialisés, représente les Cap emploi auprès des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des partenaires sociaux. Cheops s'appuie sur un socle de valeurs associatives et entrepreneuriales de type réseau.

Ses actions permanentes ont pour objet de :

1 **Représenter** l'ensemble des Organismes de Placement Spécialisés dénommés Cap emploi.

2 **Participer** à la définition et la mise en œuvre des politiques d'accès à l'emploi, à la formation et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

3 **Professionaliser** les équipes et les acteurs de la gestion des ressources humaines pour l'emploi des personnes handicapées.

LA GOUVERNANCE CHEOPS

Président : Jean-Pierre Benazet
La gouvernance de Cheops au travers de son Conseil d'Administration et de son Bureau développe les orientations stratégiques et politiques du réseau, adoptées chaque année en Assemblée Générale. La dernière Assemblée Générale s'est tenue le 21 septembre 2023 à Strasbourg. La prochaine Assemblée Générale se tiendra lors du Congrès National à Montauban les 18, 19 et 20 septembre 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION CHEOPS

Le Conseil d'Administration Cheops, élu en septembre 2022, est composé de 52 personnes. Chaque association régionale désigne, en fonction de sa dimension territoriale, deux à quatre personnes (à parité d'un élu et d'un technicien).
Le Conseil se réunit 3 à 4 fois par an.

LE BUREAU CHEOPS

Le Bureau Cheops est constitué de 14 membres. 10 réunions de Bureau ont eu lieu en 2023 dont deux séminaires en mai et octobre.

MEMBRES DU BUREAU



Jean-Pierre BENAZET
Président



Isabelle FAURE
Vice-Présidente



Alain FROUARD
Vice-Président



Benoît DEBOOS
Trésorier



Dominique SILVANI
Trésorière adjointe



Nathalie FLORES
Secrétaire



Pierre-Alain DARLES



Jean-Jacques FAVRE



Pierre LEGRAND



Franck SEURIN



Mansour ZOBERI



Jean-Marie VIEILLARD



Didier RASCLARD
Personne qualifiée



Max THOUANEL
Personne qualifiée

L'ÉQUIPE NATIONALE

L'équipe nationale de Cheops est composée de 9 permanentes :



Marlène CAPPELLE
Déléguée Générale



Véronique RUIZ JIMENEZ
Chargée de mission
expertise - ergonomie



Fabienne CHOPIN
Chargée de mission
formation



Emilie BONNIN
Assistante administrative
et communication



Bérengère CASTELAIN
Chargée de mission
expertise et
développement



Corinne MONCEAU
Assistante formation



Carole POIROT
Conseillère Technique
animation capitalisation
communication



Arzu KIZILKARA
Assistante formation



Florence LE POLLOZEC
Directrice de programme
France Travail &
Cap emploi

LES COMMISSIONS ET COMITÉS

Les commissions techniques et opérationnelles composées de membres de l'équipe nationale, d'élus, de directeurs et de conseillers Cap emploi mettent en œuvre les décisions prises par la gouvernance de Cheops et sont force de propositions pour alimenter les travaux en interne et à l'externe. La planification des commissions se fait en fonction de leurs feuilles de route, adoptées par le Bureau, et de l'actualité. En 2023, les principales commissions ont été :

LA COMMISSION ACCOMPAGNEMENT DES CAP EMPLOI

Composée de 12 membres, la commission accompagnement des Cap emploi s'est réunie 5 fois en 2023. Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs des Cap emploi, pour s'assurer de sa bonne appropriation par les équipes et accompagner à son déploiement, la commission a produit un guide méthodologique de la nouvelle offre de services Cap emploi.

LA COMMISSION OFFRE DE SERVICES EMPLOYEURS

Composée de 12 membres, la commission employeurs-grands comptes s'est réunie 6 fois en 2023. Elle travaille sur l'outillage nécessaire aux Cap emploi pour l'accompagnement de tous les employeurs quelle que soit leur taille, contribue à l'outillage des Cap emploi dans leur relation avec les employeurs et pour le déploiement de l'offre de services employeurs Cap emploi (dont le diagnostic), anime les relations des employeurs grands comptes avec les Cap emploi et participe aux différents groupes de travail « Relation employeur » dans le cadre de France Travail. La commission travaille aussi sur la mise en place et le suivi de conventions de partenariats, notamment, en 2023, avec La Poste et la Chambre Syndicale de la Métallurgie (UIMM).

LA COMMISSION MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

La commission est composée de 13 membres. Elle s'est réunie 6 fois en 2023. Les objectifs de la commission sont d'outiller les Cap emploi sur l'axe accompagnement dans l'emploi, développer les partenariats et asseoir ceux existants, notamment par un questionnaire adressé aux Cap emploi pour cartographier les partenariats existants puis élaborer la place du Cap emploi dans ce partenariat. La commission a également travaillé sur un guide de saisie dans le système d'information Parcours H permettant l'accompagnement des équipes aux évolutions successives de l'outil.

Les comités ont une dimension stratégique et politique et accompagnent la mise en œuvre des orientations stratégiques définies dans le cadre du rapport d'orientation voté en Assemblée Générale.

LE COMITÉ DES QUESTIONS INTERNATIONALES, EUROPÉENNES ET LÉGISLATIVES

Composé de 11 membres, ce comité créé en 2020, analyse l'environnement législatif et réglementaire européen en lien avec l'emploi des personnes en situation de handicap et les missions des Cap emploi en tant qu'acteurs du service public de l'emploi. Le comité s'est réuni 4 fois en 2023.

LA COMMISSION INNOVATION ET EXPERTISE

Composée de 13 membres, la commission innovation et expertise s'est réunie 10 fois en 2023. La commission a produit sur la base d'un questionnaire adressé aux Cap emploi, une cartographie permettant un recensement des innovations existantes et des besoins en innovation.

LA COMMISSION FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT A LA MONTEE EN COMPETENCES

Elle est composée de 10 membres. La commission s'est réunie 8 fois en 2023. Cette commission vise à faire des propositions de mises en œuvre technique et opérationnelle des orientations stratégiques de l'accompagnement des Cap emploi, sur les aspects « montée en compétences et formation » des acteurs (professionnels et bénévoles) Cette commission procède en 4 étapes : identifier les enjeux, tant internes qu'externes, liés à l'accompagnement de la montée en compétences et formation des Cap emploi, analyser l'existant et recueillir les besoins, proposer des actions sur la base des diagnostics réalisés et construire un système de veille permanente sur les évolutions et les changements.

LA COMMISSION ÉVALUATION ET DÉMARCHE QUALITÉ

Elle est composée de 12 membres. La commission s'est réunie 3 fois en 2023 pour travailler sur la question de l'évaluation conventionnelle et sur le déploiement des démarches qualité au sein des Cap emploi. Elle vise également à accompagner la mise en œuvre d'une certification ISO 9001 au sein des organismes gestionnaires des Cap emploi.

LA COMMISSION COMMUNICATION ET ANIMATION

Composée de 12 membres, la commission communication et animation s'est réunie une quinzaine de fois en 2023. Elle travaille sur la mise en place d'un kit d'outils de communication à destination des équipes Cap emploi.

LE COMITÉ APPUI AUX GOUVERNANCES

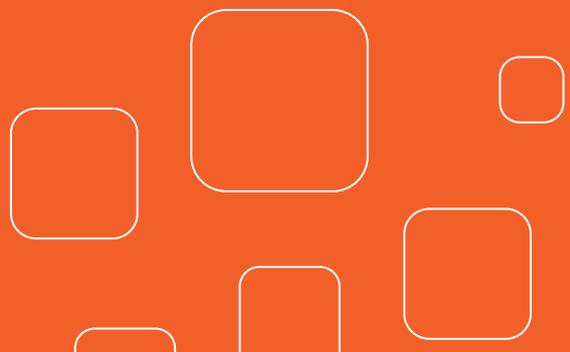
Composé de 8 membres, ce comité s'est réuni 5 fois en 2023. Ce comité a proposé, au travers d'un questionnaire adressé aux Cap emploi, une cartographie des gouvernances des organismes gestionnaires des Cap emploi. L'objectif de ce comité est de proposer un outillage pour accompagner les administrateurs des Cap emploi.

LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE STRUCTURATION DE CHEOPS

Composé de 12 membres, ce comité se mettra en place en 2024.



Le développement et la valorisation des Cap emploi



LES INDICATEURS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI CAP EMPLOI-FRANCE TRAVAIL



Pour rappel, depuis 2021, les indicateurs d'accompagnement vers l'emploi des Cap emploi ont évolué vers des indicateurs communs avec France Travail dans le cadre d'une approche territoriale et dans un objectif de réduire l'écart entre les demandeurs d'emploi en situation de handicap et l'ensemble des demandeurs d'emploi. Les indicateurs sont au nombre de 6 portant à la fois sur le retour à l'emploi des personnes en situation de handicap, sur leur satisfaction et sur l'accompagnement des employeurs.

4 des 6 indicateurs ont atteint leur cible en 2023.

LES RÉSULTATS CAP EMPLOI-FRANCE TRAVAIL SUR LES RETOURS À L'EMPLOI :

207 275

retours à l'emploi des DEBOE* en 2023 et au-dessus de la cible fixée à 192 144 retours à l'emploi (indicateur atteint)

41,6%

de taux d'accès à l'emploi des DEBOE* après une fin de formation, en dessous de la cible fixée à 44.5%

183 267

demandeurs d'emploi de longue durée accompagnés, pour une cible à ne pas dépasser de 191 260 DEBOE* de longue durée. (indicateur atteint)

L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI :

85%

des DEBOE* ayant répondu à l'enquête estiment facile d'obtenir une réponse suite à une démarche France Travail et/ou Cap emploi, pour un objectif fixé à 83%. (indicateur atteint)

84,8%

des DEBOE* sont satisfaits de leur suivi/accompagnement pour un objectif fixé à 82.2%. (indicateur atteint)

L'ACCOMPAGNEMENT DES EMPLOYEURS :

5,5%

part de recrutement des DEBOE* pour les offres d'emploi avec services délivrés aux entreprises, en dessous de la cible fixée à 5,7%

La consolidation de l'offre de services intégrée et l'intégration de ses fondements dans la pratique quotidienne portent globalement ses fruits.

On constate, en effet, que :

- le retour à l'emploi des personnes en situation de handicap ainsi que le recul des demandeurs d'emploi longue durée sont supérieurs aux cibles fixées et démontrent la capacité des deux réseaux à unir leurs efforts pour faire levier sur les recrutements de personnes en situation de handicap.
- une satisfaction des DEBOE qui continue de progresser pour atteindre 85%, aussi bien sur la satisfaction de l'accompagnement que sur celui de la réponse suite à une demande.

Deux points d'attention particulière sont portés sur :

- Le pourcentage des recrutements de DEBOE* parmi les offres satisfaites avec services qui progresse timidement, même si les indicateurs d'éclairage sur les mobilisations des expertises croisées sur le champ de l'entreprise démontrent le saut qualitatif de l'action auprès des employeurs, qui s'opère actuellement. Les résultats devraient s'en faire sentir sur 2024.
- Sur le taux d'accès à l'emploi des DEBOE* six mois après la fin d'une formation pour lequel des actions pro-actives sont menées sur les territoires même si cet indicateur suit la courbe de l'indicateur « tout public » pour 2023, l'effort doit continuer à être mené sur le levier formation comme accélérateur des recrutements de personnes en situation de handicap.

* DEBOE = Demandeur d'Emploi Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

LES RÉSULTATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

En 2023, l'offre de services accompagnement dans l'emploi s'est restructurée autour de 3 grands services :

- La prise en charge d'une situation de maintien **dans** l'emploi (mission principale des Cap emploi) pour laquelle un risque d'inaptitude est avéré avec une recherche de solutions de maintien sur le poste ou dans l'entreprise / établissement
- La prise en charge d'une situation de maintien **en** emploi pour laquelle l'inaptitude est avérée avec une intervention du Cap emploi dans le cadre de la sécurisation des parcours et dans un délai supérieur à 3 mois avant le licenciement pour inaptitude
- La prise en charge d'une situation d'évolution professionnelle dans le cadre de la prévention à la désinsertion professionnelle sans risque d'inaptitude, soit à la demande de la personne, soit à la demande de l'employeur.

De nouveaux indicateurs de suivi ont été mis en place pour suivre le déploiement des missions d'accompagnement dans l'emploi.

L'ACTION DE VEILLE COMME OUTIL DE SÉCURISATION DES PARCOURS ET DE PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE :

L'action de veille consiste à assurer un suivi personnalisé pour des situations d'emploi dans lesquelles l'évolution du handicap, de l'état de santé du bénéficiaire ou l'organisation de travail à court ou moyen terme pourraient avoir un impact sur le maintien dans l'emploi.

- Elle se met en place à la suite du suivi conventionnel d'un maintien réussi ou du suivi durable en emploi, si la situation est repérée comme « à risque » et nécessite une vigilance pour prévenir une potentielle désinsertion professionnelle progressive.

- La mobilisation de cette action se fait sur proposition du Cap emploi :

- Au regard de la nature du handicap et/ou des situations repérées comme présentant un risque d'évolution défavorable,
- Sous réserve de l'accord de la personne et/ou de l'employeur.

Au cours du second semestre 2023, 213 actions de veille ouvertes dont :

- **78%** suite à un maintien dans l'emploi
- **22%** suite à une insertion (post suivi durable)

LES EMPLOYEURS ACCOMPAGNÉS PAR CAP EMPLOI DANS LE CADRE DES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI :

63 053 services aux employeurs ont été délivrés en 2023 dont 31% à destination d'employeurs de moins de 20 salariés et donc non soumis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Les TPE-PME représentent 76% des interventions Cap emploi. Elles restent le cœur de cible de l'accompagnement spécialisé sur les questions du handicap et du maintien dans et en emploi.

L'accompagnement des Cap emploi se répartit à **89%** sur les entreprises privées et à **11%** sur les employeurs publics.

Dans le cadre de la prise en charge d'une situation de maintien dans l'emploi, la part des employeurs publics se situe autour de **13%**.

LES NOUVEAUX SERVICES OUVERTS EN 2023

31 345 services maintien **dans** l'emploi
7 636 services maintien **en** emploi
1 863 services évolution professionnelle



FOCUS SUR LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

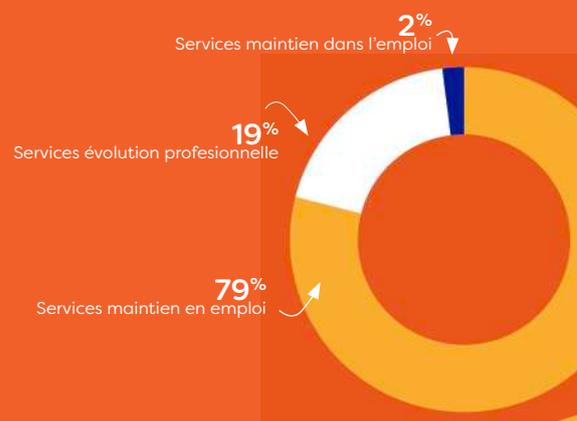
51 420 salariés, agents de la fonction publique et travailleurs indépendants accompagnés pour un maintien dans l'emploi. (+ 5% vs 2022)

24 385 maintiens réussis (+4% vs 2022) avec un taux de maintiens réussis (hors causes exogènes) de 95%

LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE À DESTINATION DES SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP

Le CEP est un outil mobilisable dans le cadre de l'accompagnement des Cap emploi sur les services maintien dans l'emploi, maintien en emploi et évolution professionnelle.

9 011 CEP délivrés en 2023 dont :



EXEMPLE D'INSERTION PROFESSIONNELLE CAP EMPLOI 17



Mme Haïs ne peut plus exercer son métier d'assistante commerciale.

Avec l'aide de Cap emploi, elle va débiter une recherche d'emploi active en adéquation avec sa situation de santé.

PRÉSENTATION DE MME HAÏS

Agée de 54 ans, Mme Haïs compte une quinzaine d'années d'expérience en tant qu'assistante administrative et commerciale et a toujours été investie bénévolement dans le milieu associatif.

Elle a su se former en continu tout le long de son parcours professionnel.

Elle possède de nombreux savoir-faire administratifs, commerciaux, juridiques et fiscaux à son actif et des savoir-être très ancrés: bienveillance, ouverture d'esprit, aime apprendre, aime transmettre, aime être utile, autonome, discrète... Inscrite à France Travail, pour des raisons de santé, elle est orientée vers l'accompagnement Cap emploi.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT CAP EMPLOI

1/ Un diagnostic de situation a été effectué lors du premier rendez-vous. Cela a permis d'identifier :

- Un besoin de compensations (technique et organisationnelle).
- Un besoin d'accompagnement dans la réalisation des démarches de recherche d'emploi.

2/ Sa conseillère a mobilisé différents outils TRE (Technique de Recherche d'Emploi) adaptés à sa situation de santé :

- Proposition d'offres d'emploi et appui à candidatures.
- Mise en perspective des aptitudes, compétences et compensations dans le cadre d'intermédiations sur des offres d'emploi.

Sa conseillère Cap emploi l'a accompagnée essentiellement sur un travail d'acceptation de sa situation de santé. Très investie au travail, Madame a appris à écouter ses capacités afin de favoriser son retour à l'emploi.

Dans le cadre de la SEEPH (Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées), un job dating «handirail» est organisé conjointement entre France Travail et Cap emploi. A cette occasion, Mme Haïs s'est entretenue avec M.Cazeneuve, directeur des autos-écoles «Royan conduite», qui était présent pour un besoin de recrutement sur le poste de secrétaire. Au fil de l'entretien, le poste d'Assistante de Direction a été complètement co-imaginé et co-créé par eux deux.



3/ Sécurisation à l'embauche

Suite à ce job dating, Mme Haïs a pris ses fonctions en tant qu'assistante de direction. Un accompagnement à la prise de poste a été proposé aux deux parties prenantes.

Les moyens de compensation nécessaires ont été mobilisés: aménagement du temps de travail, équipement bureautique adapté. Des points d'étape sont effectués régulièrement afin de vérifier la pertinence des moyens mobilisés.

EXEMPLE DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI CAP EMPLOI 50



Olivier est charpentier au sein de l'entreprise Leboucher Constructions depuis presque 30 ans, entreprise à la fois familiale et conviviale basée à Juvigny les Vallées.

A travers ce témoignage, il nous raconte son parcours et comment il a réussi à rebondir au sein de son entreprise avec un accompagnement et des solutions adaptées à sa situation et à ses problématiques de santé. L'entreprise nous explique à son tour la réussite de cette situation de maintien dans l'emploi grâce aux dispositifs mis en place et à la bonne coordination des différents acteurs et partenaires (Cap emploi, services de santé, CPAM, ...).

TÉMOIGNAGE DE M. LEBOURG

« Je suis dans l'entreprise Leboucher depuis presque 30 ans. Charpentier de métier, j'ai dû m'arrêter à cause de problèmes de santé qui m'ont empêché d'exercer mon métier. J'ai été arrêté pendant près de 7 mois avant de reprendre progressivement le travail. Mes patrons, Mickael et Christophe, sont très proches de leurs salariés. Ils ont été très à l'écoute lors de cette période difficile pour moi. Mon chef d'atelier, la comptable ainsi que mes collègues, tous très bienveillants, ont pris soin de moi et m'ont accompagné dans les démarches. Ils m'ont aidé dans mes papiers, notamment lors de mon arrêt et de ma reprise dans l'entreprise. Aujourd'hui, j'exerce toujours au sein de l'entreprise à temps plein, en tant que magasinier cariste. »

COMMENT LE CAP EMPLOI VOUS A-T-IL ACCOMPAGNÉ ?

« Le Cap emploi est intervenu au moment où j'étais en arrêt. A ce moment-là, je savais que je ne pourrais jamais reprendre mon métier de charpentier. En relation avec le médecin du travail, la chargée de mission du Cap emploi m'a aidé à monter mon dossier RQTH auprès de la MDPH pour être reconnu travailleur handicapé. Le Cap emploi a su trouver, avec mon employeur, des pistes de reprise d'emploi grâce à des dispositifs comme le PRESIJ* ou la CRPE**. Pour en arriver là où j'en suis aujourd'hui, il a fallu passer par de nombreuses étapes. »

QUE CONSEILLERIEZ-VOUS À DES PERSONNES QUI RENCONTRERAIENT LES MÊMES DIFFICULTÉS QUE VOUS ?

« Je conseille aux personnes qui rencontrent des difficultés diverses et variées d'en parler à la médecine du travail et à leur employeur, peu importe l'âge. D'autre part, il ne faut pas hésiter non plus à faire appel au Cap emploi qui accompagne non seulement le salarié en difficulté dans son parcours mais également l'entreprise dans toutes les démarches. »

TÉMOIGNAGE DE M. TROCHERIE, DIRIGEANT DE L'ENTREPRISE

QUELS DISPOSITIFS ONT ÉTÉ MIS EN PLACE POUR FAVORISER LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET LE RECLASSEMENT DE M. LEBOURG ?

« Avec le Cap emploi en lien avec la médecine du travail, nous avons réussi à trouver un poste de reclassement pour monsieur Lebourg, afin d'éviter le licenciement pour inaptitude médicale. Nous avons d'abord mis en place un PRESIJ* avec l'accord de la CPAM. Ce dispositif nous a permis d'évaluer la faisabilité du retour en emploi de M. Lebourg durant son arrêt de travail. Avec l'aide du Cap emploi, nous avons mobilisé une aide auprès de l'Agefiph pour la recherche et la mise en œuvre de solutions pour le maintien en emploi.

A l'issue de l'arrêt de travail, nous avons mis en place une CRPE**, outil de formation pour faciliter le retour à l'emploi d'un salarié dans son entreprise (ou dans une autre entreprise). Afin de nous assurer de la réussite de cette situation de reclassement, nous avons également investi dans un chariot multidirectionnel et adapté le poste de travail de M. Lebourg avec un marchepied et un siège ergonomique. Nous avons alors été accompagné par le Cap emploi pour mobiliser l'aide à l'adaptation d'une situation de travail auprès de l'Agefiph. »

M. LEBOURG A-T-IL SUIVI UNE FORMATION POUR MONTER EN COMPÉTENCES ?

« Oui, il a été accompagné par son chef d'atelier pour devenir autonome à son poste. Il reste encore des points à améliorer car c'est un grand changement pour un charpentier qui exerce ce métier depuis 30 années. »

COMMENT S'EST PASSÉE LA COLLABORATION AVEC LE CAP EMPLOI ET LES PARTENAIRES ?

« La collaboration avec le Cap emploi et le médecin du travail s'est très bien passée. Nous avons tous œuvré dans le même sens et avec la même volonté : le retour à l'emploi de Monsieur Lebourg en tenant compte de ses difficultés »

*prestation d'accompagnement de mise en situation professionnelle de salariés en indemnités journalières

**convention de rééducation professionnelle en entreprise

EXEMPLE DE CRÉATION D'ACTIVITÉ CAP EMPLOI 85



Mme Charteau crée son entreprise, un salon de thé pâtisserie à l'Île d'Olonne, le «Bonne arrivée!». Cap emploi intervient pour l'aider à adapter son poste de travail avant l'ouverture.

PRÉSENTATION DE LA SITUATION

Après avoir été à son compte comme peintre décoratrice, Mme Charteau Christelle avait dû, suite à des problèmes moteurs et une déficience visuelle, s'orienter vers le métier d'assistante administrative, profession qu'elle a exercée en contrats aidés auprès de la mairie de l'Île d'Olonne pour gérer l'agence postale.

Mais le désir de reprendre une activité indépendante et de réaliser un travail manuel la décide à revoir son projet professionnel et après l'obtention d'un CAP pâtisserie, elle entreprend d'ouvrir un salon de thé, «Bonne arrivée!» à l'Île d'Olonne. Connaissant déjà nos services, elle contacte Cap emploi pour un besoin de compensation du handicap dans le cadre de sa création d'activité.

LES ÉTAPES DU PARCOURS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT CAP EMPLOI

Cap emploi la rencontre à plusieurs reprises en amont de l'installation pour échanger sur les besoins et définir le calendrier des actions à mener : quand déposer les dossiers ? qui mobiliser ? à quel moment intervenir pour bien valider les moyens de compensation ?

Suite à cette phase d'identification des besoins de compensation liés au handicap, les aménagements sont mis en place avec un financement partiel de l'Agefiph :

- un plan de travail à hauteur variable pour qu'elle puisse l'adapter en fonction de chaque tâche (prise en charge 90% Agefiph)
- un chariot pour l'aider à la manutention (réception des livraisons, manutention des chaises...)
- une rampe d'accès pour la manutention (prise en charge 30% Agefiph)
- un robot de cuisine (prise en charge 50% Agefiph)
- un laminoir pour faire les pâtes (prise en charge 30% Agefiph)
- un carillon avec détecteur de présence, pour l'informer de l'arrivée d'un client lors de ses temps de pauses nécessaires au regard de ses pathologies.

Elle démarre son activité en mai 2023, avec les aménagements réalisés pour sécuriser sa prise de poste. Bénéficiaire d'une pension d'invalidité, elle organise son travail pour se préserver des temps de repos. Son budget prévisionnel l'avait pris en compte.



CHRISTELLE CHARTEAU,
ARTISAN-COMMERÇANTE D'UN SALON DE THÉ
PATISSERIE

«Avec Mme Fortin, on a évoqué tout ce qui pouvait être fait pour aménager le poste. Elle m'a aidée à monter les dossiers Agefiph. Ce n'est pas facile, mais il faut déjà admettre sa situation de handicap et ensuite chercher les moyens de pallier aux difficultés. Je conseille aux personnes dans la même situation de prendre conseil au maximum auprès des différents organismes et de monter des dossiers d'aides qui peuvent nous permettre de tenter un projet et d'aller au bout. Quelle satisfaction aujourd'hui de voir les gens repartir avec le sourire ! C'est ce qui me porte. Tout le monde me dit *On se sent bien chez vous.*»



TIPHAÏNE FORTIN
CHARGÉE DE MISSION HANDICAP À CAP EMPLOI

«Madame Charteau a pris en compte sa situation de handicap dès le début du projet et nous a rapidement sollicités pour le sécuriser. Après une première saison d'ouverture réussie du salon de thé «Bonne Arrivée!», elle continue à organiser son espace de travail pour limiter les contraintes posturales. Elle sait qu'elle peut mobiliser à nouveau les services de Cap emploi si besoin.»

EXEMPLE DE MAINTIEN EN EMPLOI CAP EMPLOI 49



En possession d'un Bac pro Transport Logistique (2015) ainsi que des permis B et CACES, Romuald a occupé un poste d'employé logistique puis d'hôte de caisse dans un magasin de l'Atoll. Désireux de se réorienter, il s'est rapproché de Cap emploi pour travailler un projet qui lui tenait à coeur depuis longtemps : devenir conducteur de bus...



LAURENCE,
CHARGÉE DE
MISSION

« Le fruit d'un travail collectif !

Romuald est une personne qui s'engage, que ce soit dans ses projets, en formation et dans ses actions vers l'emploi. Durant les deux ans d'accompagnement, il s'est construit une relation de confiance qui a réuni de nombreux partenaires et permis de faire aboutir son projet.

TRAVAIL MENÉ SUR LA COMPENSATION DU HANDICAP

Quand Romuald a obtenu son permis D, la société des Transports Publics du Choletais (TPC) a confirmé sa volonté de l'intégrer comme chauffeur. Un accompagnement était nécessaire pour bien anticiper ses besoins en poste.

Cap emploi a conseillé TPC sur les dispositifs existants pour compenser le handicap. Après différentes recherches ARANTEL, société de télécommunication qui équipait déjà les systèmes radio de TPC, a trouvé la solution.



LAURENCE,
CHARGÉE DE
MISSION

Une application AVA a, en parallèle, été installée pour les usagers du bus afin qu'ils puissent se faire comprendre de Romuald. Il y a eu également un affichage des premiers gestes en LSF auprès des salariés de TPC.

Pour couvrir les frais d'acquisition des équipements techniques, Cap emploi a sollicité un financement auprès de l'AGEFIPH, accordé à 100%. Il a été important de prendre le temps d'étudier la situation de travail et de vérifier que le matériel était performant et répondant aux exigences de sécurité du poste. Un bel exemple qui, nous espérons, profitera à d'autres bénéficiaires en situation de handicap et aux entreprises.»

TÉMOIGNAGE DE M. MERCIER, RESPONSABLE DE PRODUCTION TPC

« Accueillir Romuald a été un défi à plusieurs niveaux. Technique d'abord car il s'agissait d'adapter nos outils sans remettre en cause nos fonctionnements. Managérial ensuite car il fallait que l'ensemble des équipes puisse adhérer à ce projet et que Romuald s'adapte à notre fonctionnement. Aujourd'hui, il y a un vrai sentiment de fierté dans l'entreprise d'avoir pu accueillir le « gamin » que certains avaient rencontré il y a 15 ans ! »

TÉMOIGNAGE DE ROMUALD



« Je suis un conducteur heureux !

Dès le 1er rendez-vous avec Cap emploi, j'ai senti que ce serait riche. J'ai vu que les professionnels iraient jusqu'au bout pour trouver des solutions, que ce soit sur le projet de conducteur comme pour solliciter différents partenaires et trouver des financements. Je leur ai fait confiance, elles m'ont permis de clarifier mes projets et d'acquiescer les procédures pour mener à bien les actions. Leur patience a été précieuse aussi. J'ai apprécié leur travail également dans les échanges avec l'entreprise pour mon aménagement de poste et mon contrat. Vraiment on a bien avancé ensemble. Je suis très satisfait, elles ont été très professionnelles, l'objectif est atteint !

Grâce à Itinéraires, j'ai bénéficié d'un accompagnement très efficace en traduction, puisque les interfaces étaient présentes en formation, au démarrage du poste et dans tous les entretiens. Je suis très satisfait des services de toute l'équipe.

J'ai aussi développé une belle relation de travail et de confiance avec M. Mercier des Transports Publics Choletais, je remercie tous les collègues de leur accueil. La collaboration a été super entre tous, encore un grand merci, que mon parcours donne envie à toutes les personnes sourdes de se lancer ! »

L'EXPERTISE NATIONALE, LE CENTRE RESSOURCES DE LA COMPENSATION (CRICHE)

RAPPEL

Le Centre Ressources de la Compensation (CRICHE) a été lancé en février 2023. Son but est d'aider les conseillers Cap emploi dans leur accompagnement en matière de compensation du handicap. Il vise à fournir des outils, à mutualiser les connaissances et à offrir des repères pratiques pour faciliter l'ingénierie d'accompagnement.

Fonctionnalités :

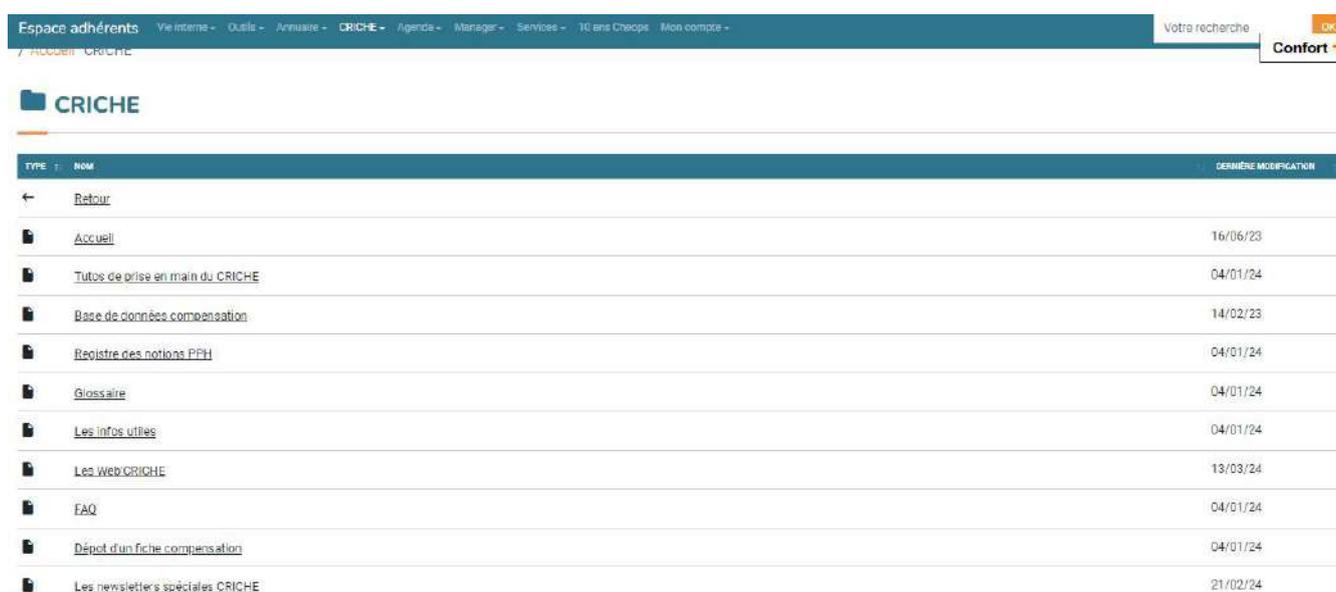
- **Outil fonctionnel et évolutif** : Le CRICHE met à disposition des conseillers un outil qui reflète leur pratique quotidienne tout en renforçant leur démarche professionnelle.
- **Mutualisation et harmonisation** : Il favorise la mutualisation des connaissances sur les solutions de compensation et vise à harmoniser la qualité du service rendu.
- **Veille et mise à jour** : Le CRICHE assure une veille constante et interactive des données, impliquant les conseillers en tant qu'acteurs du dispositif.
- **Points de repère pragmatiques** : Il offre des repères

aux conseillers pour leurs choix quotidiens en matière de compensation du handicap.

- **Adaptation aux situations locales** : Le CRICHE encourage les échanges aux niveaux national et régional pour s'adapter aux contextes locaux.

Propos éditorial : Le CRICHE adopte une approche modélisée du handicap, considérant celui-ci comme une situation résultant de l'interaction entre les facteurs personnels et environnementaux. Il s'appuie sur le modèle du Processus de Production du Handicap (PPH). Le CRICHE ne vise pas l'exhaustivité, mais apporte une valeur ajoutée par rapport à une simple recherche sur Internet.

Pour accéder aux différentes fiches de compensation, les utilisateurs peuvent effectuer des requêtes basées sur des éléments du PPH, ce qui permet de sélectionner des compensations pertinentes en fonction des problématiques rencontrées.



The screenshot shows the CRICHE website interface. At the top, there is a navigation bar with links: Espace adhérents, Vie interne, Outils, Annuaire, CRICHE, Agenda, Manager, Services, 10 ans Choeps, Mon compte. On the right, there is a search bar labeled 'Votre recherche' and a 'Confort +' button. Below the navigation bar, the CRICHE logo is displayed. The main content area features a table with the following columns: 'TYPE' and 'NOM' (with a 'DERNIERE MODIFICATION' column on the right). The table lists various resources:

TYPE	NOM	DERNIERE MODIFICATION
←	Retour	
📄	Accueil	16/06/23
📄	Tutos de prise en main du CRICHE	04/01/24
📄	Base de données compensation	14/02/23
📄	Registre des notions PPH	04/01/24
📄	Glossaire	04/01/24
📄	Les infos utiles	04/01/24
📄	Les WebCRICHE	13/03/24
📄	FAQ	04/01/24
📄	Dépôt d'une fiche compensation	04/01/24
📄	Les newsletters spéciales CRICHE	21/02/24

L'EXPERTISE NATIONALE, LE CENTRE RESSOURCES DE LA COMPENSATION (CRICHE)

QUELQUES CHIFFRES

Lancement avec une visio nationale en janvier 2023 : 312 connexions

Présentations régionales ou territoriales tout le long de l'année 2023 : plus de **150 conseillers**

Connexions aux tutos de prise en main du CRICHE : **400 connexions**

Connexion au CRICHE via l'espace adhérents : **1446 connexions**

Connexion au formulaire de dépôt de fiches de compensation : **371 connexions**

Nombre de fiches de compensation dans la base de données : **303 fiches** (remises à jour en juillet)

Nombre de Web'Criche : **9 webinaires**

Connexion aux Web'Criche (hors la visio de lancement) : **386 connexions**

Connexion au replay des Web'Criche : **533 connexions**

Réunions du comité scientifique : **13 réunions**

Réunions CR² : **4 réunions**

Nombre de CR² : **22 personnes**

AXE ANIMATION

Création du logo CRICHE

Un logo qui rappelle celui de CHEOPS et dans lequel on peut trouver une image de ruisseau, en son centre.

Outre le fait que CRICHE est un acronyme pour nous, c'est aussi un petit ruisseau. Se voulant un outil collaboratif, il nous semblait intéressant de le représenter ainsi, car les petits ruisseaux forment les grandes rivières !!!



Newsletters Criche

Une Newsletter qui paraît dans les 15 premiers jours du mois, dans laquelle on retrouve les actualités, les thèmes et liens vers les Web'criche, l'état des lieux des fiches compensation...

Web'Criche

Un webinaire à chaque fin de mois (sauf en été) sur des thématiques différentes en lien avec le handicap, la compensation... Un replay de chaque webinaire est disponible dans le CRICHE sur l'espace adhérents.

Les sujets abordés en 2023 sont :

- les aides de l'OETH
- un outil de maintien dans l'emploi de la CARSAT Rhône Alpes sur le secteur du transport de marchandises
- développer son analyse pour mieux compenser
- le handicap visuel et la compensation avec CFLOU
- présentation de l'outil de téléprésence Smart Worker
- Haut Potentiel Intellectuel (HPI) et Trouble du Spectre Autistique (TSA) avec Kiffer sa vie
- une spéciale sièges ergonomiques en 2 volets.

Expérimentation d'un atelier d'échanges de pratiques au national

Objectifs :

- « Permettre un regard réflexif sur sa pratique professionnelle et identifier des pratiques facilitantes »
- « Avoir un espace de parole et un lieu pour développer son pouvoir d'agir »

Composition du groupe :

20 professionnels repartis en 2 groupes : 10 « participants » et 10 « observateurs actifs »

Ateliers :

- 2 sessions les 6 juillet (16 conseillers présents) et 28 septembre (13 conseillers présents)
- 2h avec l'ensemble du groupe et 30 mn en amont avec le groupe des « participants »

Points forts :

- Grand intérêt des échanges inter régions et le groupe choisit la situation
- Impression d'appartenir à un réseau
- Prise de hauteur sur les sujets et la modalité de l'accompagnement par les groupes des observateurs
- Prise de recul sur l'activité
- Bonne adaptation de l'atelier en format visio avec un bon rythme où personne n'est attentiste
- Mixité dans les groupes : des conseillers de Cap emploi différents et sur des postes différents
- Atelier souple et réajustable dans le temps

PERSPECTIVES 2024

- Continuer l'alimentation de la base de données
- Pérenniser les ateliers d'échanges de pratiques (4 ateliers prévus en 2024)
- Développer une nouvelle brique sur la question législative : repérage des textes pouvant impacter l'activité des conseillers, décryptage et cartographie.

1. L'ACTIVITÉ DE L'ORGANISME DE FORMATION DE CHEOPS EN QUELQUES CHIFFRES

NOMBRE TOTAL DE SESSIONS DE FORMATION :

211

109
hors parcours certifiant



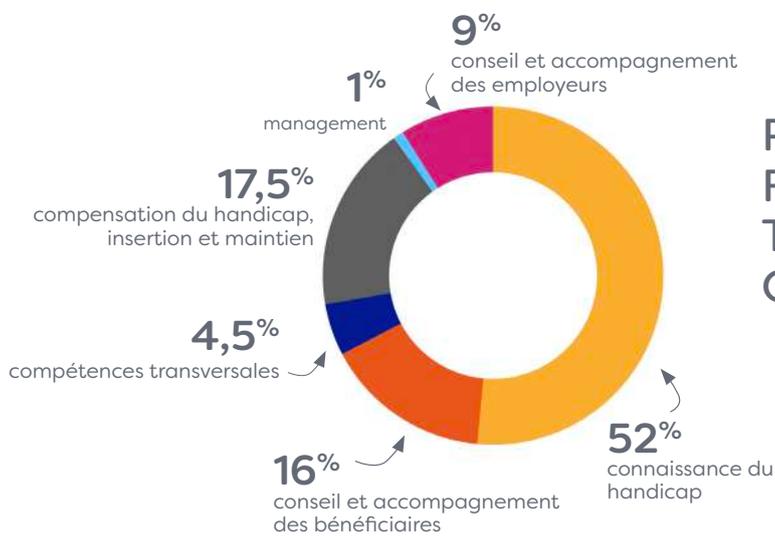
NOMBRE TOTAL DE STAGIAIRES FORMÉS

1 864

1 737
dans le réseau

127
hors réseau





2. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Handifformation, c'est une équipe pédagogique dédiée à l'écoute de vos besoins :

Qui s'enrichit en mars 2023, de l'arrivée de Madame Arzu Kizilkara



Corinne

Assistante formation parcours certifiant



Emilie

Assistante



Fabienne

Chargée de mission formation



Arzu

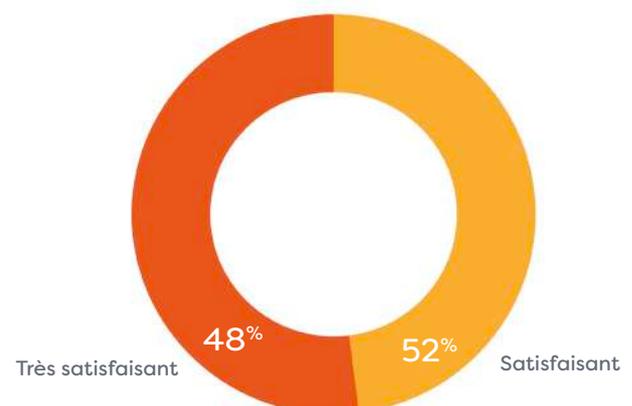
Assistante formation hors parcours certifiant

3. LE NIVEAU DE SATISFACTION DES CLIENTS

Les clients de formation sont satisfaits de la relation avec notre équipe pédagogique :

COMMENT ÉVALUEZ-VOUS LA QUALITÉ DES ÉCHANGES AVEC NOS ÉQUIPES ?

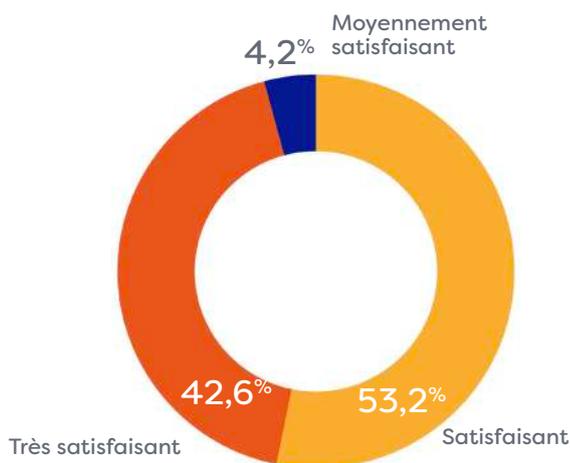
- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Moyennement satisfaisant
- Peu satisfaisant
- Insatisfaisant



Handiformation, c'est une expertise reposant sur un vivier d'intervenants de qualité :

- 40 intervenants – formés – accompagnés – experts dans leurs domaines
- Organisés en pool pour une meilleure innovation pédagogique par thème de formation

COMMENT EVALUEZ-VOUS LES COMPÉTENCES DU/DES FORMATEURS QUI SONT INTERVENUS ?

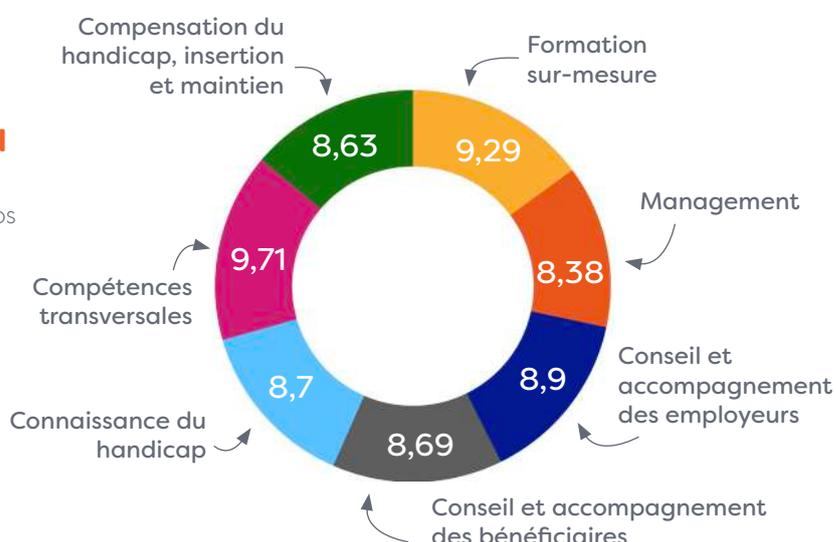


- Très satisfaisant ○
- Satisfaisant ●
- Moyennement satisfaisant ●
- Peu satisfaisant ●
- Insatisfaisant ●

4. LE NIVEAU DE SATISFACTION DES STAGIAIRES

Plus de 80% de taux de remplissage de nos questionnaires de satisfaction

SATISFACTION PAR DOMAINE DE FORMATION - NOTE /10



5. UN CATALOGUE DE FORMATION EN CONSTANTE ÉVOLUTION

En 2023, nous avons innové avec un catalogue 100% dématérialisé qui a permis un ajustement des programmations de formation tout au long de l'année et un enrichissement de l'offre avec de nombreuses nouveautés. Les formations proposées au catalogue s'inscrivent dans le cadre du projet associatif et de ses déclinaisons stratégiques. Les thèmes de formation sont liés à l'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap et des employeurs.

Nos formations sont distinguées en niveaux, allant de l'initiation, en passant par les formations socles-fondamentaux, pour arriver au niveau approfondissement. Cette distinction permet de mieux cibler les besoins de montée en compétences et de créer ainsi des groupes homogènes, favorisant les échanges de pratiques. Chaque année, le nouveau catalogue est présenté lors de réunions visio à destination des directions des Cap emploi afin de faciliter son appropriation. En 2023, une trentaine de directions et managers sont venus découvrir le catalogue lors de ces présentations visio.



6. LE PARCOURS CERTIFIANT

Nombre de sessions réalisées : **102**

Nombre total de stagiaires : **892**

Nombre de jurys : **29 dont 8 à Paris**

Nombre de candidats aux jurys : **135 dont 122 lauréats**

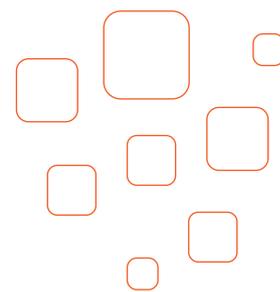
7. LES PROJETS DE FORMATION

Digitalisation

Handiformalion a développé sa plateforme Learning Management System (LMS) accessible à partir de son site internet



ou directement via l'adresse : <https://moodle.cheops-ops.org>



La plateforme vise, entre autres, à :

- Soutenir l'hybridation des parcours de formation,
- Créer un environnement numérique de formation et optimiser l'accessibilité aux supports de formation, aux liens de connexion, et toutes autres informations utiles dans le parcours de formation
- Favoriser les échanges entre formateurs et apprenants et groupes d'apprenants via les outils de communication synchrones et asynchrones de la plateforme

Handiformalion a aussi, pour optimiser l'efficacité de ses process pédagogiques, intégré des outils numériques de gestion des formations (émargement en ligne, procès-verbal de jury en ligne, etc)

Formation au rétablissement

Le rétablissement et la compensation du handicap sont les piliers de l'accompagnement expert handicap. La convention OPS 2023/2027 définit le rétablissement comme étant « la reconstruction qui suit une maladie ou un accident. C'est un processus qui permet de retrouver une capacité à être acteur de son propre parcours ».

Cheops étudie la mise en place de formations basées sur l'expérimentation menée en Occitanie sur le rétablissement.

Les travaux de la commission « accompagnement à la montée en compétences et formation »

En 2023-2024, les priorités de la feuille de route de la commission sont :

- Répondre aux enjeux de montée en compétences des nouveaux collaborateurs du réseau par la proposition d'itinéraires de montée en compétences « sécurisés »
- Etudier, retravailler, réorganiser, faire évoluer l'offre de formation du catalogue pour un catalogue 2025 encore plus rénové.
- Participer à l'académie France Travail sur la montée en compétences des acteurs du réseau pour l'emploi



En 2023, la commission amélioration continue est devenue la commission évaluation et démarche qualité en cohérence avec le plan stratégique de Cheops voté en Assemblée Générale de septembre 2022.

L'axe stratégique sur l'évaluation et la démarche qualité se décline en 3 objectifs :

- Déployer une démarche qualité au sein des organismes gestionnaires des Cap emploi
- Elaborer et accompagner à la mise en œuvre de l'évaluation conventionnelle des Cap emploi et proposer une évolution des indicateurs de performance et des outils de mesure de la performance
- Accompagner les organismes gestionnaires le souhaitant à une certification ISO 9001 sur le périmètre de leur activité Cap emploi et s'assurer de l'actualisation du kit de certification

4 priorités ont été définies pour 2023 :

- Proposer un cahier des charges et un accompagnement à la mise en œuvre de l'évaluation conventionnelle au sein des organismes gestionnaires au titre de leur activité Cap emploi
- Identifier les axes d'amélioration liés à l'outillage des dialogues de performance et poser une réflexion sur les indicateurs

- Déployer une démarche qualité au sein des organismes gestionnaires des Cap emploi
- Déployer la démarche ISO 9001 pour les organismes gestionnaires le souhaitant au titre de leur activité Cap emploi

Focus sur la certification ISO 9001 :

Cheops poursuit le déploiement de la démarche ISO 9001 au sein des Cap emploi.

La mise en place de la démarche se fait en plusieurs étapes :

- La formation du relais qualité
- Le déploiement du kit de certification élaboré par Cheops avec l'appui du cabinet Calix conseil
- L'audit de certification par l'AFNOR

Une fois la certification obtenue pour 3 ans, le Cap emploi passe tous les ans un audit interne et un audit de surveillance.

Quelques données chiffrées 2023 :

- **4** Cap emploi ont été certifiés – Félicitations aux Cap emploi 24, 75, 92 et 93
- **3** Cap emploi ont signé leur entrée dans la démarche qualité en fin d'année
- **10** audits internes ont été réalisés par le pool d'auditeurs internes de Cheops.

INTERVIEW DE PIERRE LEGRAND

DIRECTEUR D'HANDYN'ACTION – CAP EMPLOI 59 GRAND HAINAUT

L'association Handyn'action a été créée en 1992. Elle est aujourd'hui dotée d'une expérience de plus de 30 ans particulièrement sur l'accompagnement des personnes fragilisées dans leurs parcours professionnels, la sécurisation de ces parcours et la réponse aux besoins des employeurs et partenaires. C'est une équipe de 35 collaborateurs qui intervient sur nos trois sites et l'ensemble de nos activités dont l'une est la gestion du Cap emploi Grand Hainaut périmètre sur lequel nous sommes certifiés ISO 9001 depuis 2010.

L'engagement dans la démarche qualité a été impulsé par notre gouvernance dont la politique et la stratégie se trouvent relayées et communiquées à tous les niveaux au sein de l'association.

Cette démarche nous permet d'interagir au mieux avec l'ensemble de l'écosystème dans lequel nous évoluons en impliquant l'ensemble des collaborateurs, qui fonctionne en mode projet, avec une plus grande aptitude à anticiper et à réagir à des risques et à des opportunités internes et externes.

L'attention portée à la satisfaction de nos clients nous amène à réinterroger régulièrement nos pratiques, à les faire évoluer, à nous former, à innover et à demeurer à l'écoute des besoins exprimés.

Nous améliorons ainsi, en permanence, nos performances et nos compétences pour atteindre nos objectifs dans le respect des valeurs et de la culture de l'association.

Notre démarche est aujourd'hui mature et 10 ans plus tard, la qualité demeure le socle de notre organisation.

L'EXPERTISE NATIONALE, COMMISSION ACCOMPAGNEMENT DES CAP EMPLOI

En 2022, un groupe de travail a été mis en place au sein de Cheops sur le chantier du conventionnement pluriannuel d'objectifs des Cap emploi 2023-2027.

Ce groupe a mué en commission accompagnement des Cap emploi en 2023 afin d'aider au déploiement de l'offre de services et préparer l'accompagnement des structures à la mise en œuvre du réseau pour l'emploi.

La commission accompagnement des Cap emploi répond à deux axes stratégiques de Cheops :

AXE STRATÉGIQUE SUR LA DÉLÉGATION SPE

- Comprendre ce qu'est le service public de l'emploi et ce que cela implique pour les Cap emploi et sur leur expertise.
- Mettre en œuvre les politiques publiques de l'emploi, mesurer leurs impacts sur les personnes en situation de handicap et adapter les interventions des Cap emploi.
- S'assurer de la reconnaissance de la mission de service public pour l'ensemble des missions y compris celles d'accompagnement dans l'emploi.
- S'assurer de la transversalité des missions de service public de l'emploi.

AXE STRATÉGIQUE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES OPS

- Accompagner au déploiement de la nouvelle convention et de l'offre de services
- S'assurer de l'appropriation de la nouvelle convention et offre de services
- Outiller les Cap emploi sur le déploiement de la nouvelle convention
- Accompagner les Cap emploi ayant un partenaire sur le maintien dans l'emploi pour s'assurer de la bonne articulation des missions d'accompagnement dans l'emploi

LES TRAVAUX MENÉS EN 2023

La commission s'est réunie à 4 reprises sur 2023.

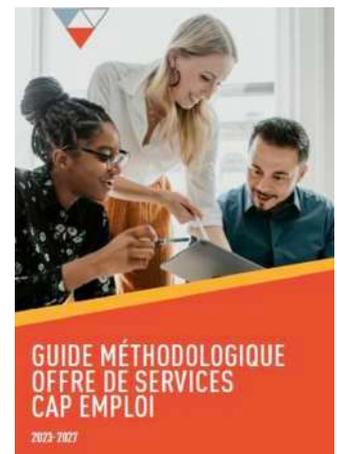
Les travaux ont essentiellement porté sur l'élaboration du guide méthodologique de l'offre de services à destination des Cap emploi et sur la présentation de la convention pluriannuelle d'objectifs.

La convention pluriannuelle d'objectifs a fait l'objet d'une présentation à la réunion des directeurs du 6 avril et au séminaire des présidents et administrateurs des organismes gestionnaires des Cap emploi les 20 et 21 avril.

L'offre de services Cap emploi a fait l'objet d'une présentation dans le cadre du séminaire des équipes Cap emploi qui s'est déroulé les 31 mai, 1er et 2 juin.

Le guide méthodologique a été élaboré en lien avec une dizaine d'équipes Cap emploi et les commissions « accompagnement des employeurs » et « maintien et prévention de la désinsertion professionnelle »

Les travaux se sont poursuivis fin 2023 sur le référentiel de compétences et d'expertises.



LES PRINCIPAUX THÈMES DU GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

- Contexte et réseau Cheops
- L'appui ponctuel versus l'accompagnement
- Les principes généraux des missions Cap emploi incluant les principes du SPE
- Référence aux textes législatifs et réglementaires
- Focus sur le public orienté ESAT
- Les missions d'accompagnement vers / dans l'emploi et les missions transverses déclinées en actions
- Un lexique
- Le schéma du protocole employeurs

LES PERSPECTIVES 2024

La feuille de route de la commission a été actualisée en 2024 afin d'intégrer la mise en œuvre du réseau pour l'emploi et l'impact des mesures issues de la CNH sur les missions des Cap emploi avec deux priorités :

- Mesurer l'impact de la loi pour le plein emploi sur les missions Cap emploi / s'assurer de l'appropriation de la loi et de ses enjeux pour le réseau
- Accompagner la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi et de l'évolution des missions et de l'expertise des Cap emploi

LE RAPPORT DE PRÉFIGURATION FRANCE TRAVAIL

Thibaut Guilluy, haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises (HC3E) a remis le 14 avril 2023 à Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, le rapport de la mission de préfiguration de France Travail qui synthétise les échanges menés à l'occasion de la concertation lancée en septembre 2022 et élabore des propositions concrètes pour dessiner les contours de cette réforme en profondeur du service public de l'emploi.

Les propositions formulées par la mission autour de France Travail visent à organiser les conditions de la collaboration et de l'efficacité collective, dans le cadre d'une gouvernance d'ensemble assurée par l'État, les collectivités et les partenaires sociaux.

Ce choix est celui d'une meilleure coopération entre les acteurs, mais aussi celui d'un investissement social grâce à une amélioration significative de l'offre de services en direction des personnes, notamment les plus éloignées de l'emploi, par des parcours d'accompagnement personnalisés et plus intensifs, et en direction des employeurs.

Un comité des parties prenantes a été constitué, présidé par le ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et associant l'ensemble des acteurs : partenaires sociaux, représentants des collectivités, parlementaires, réseaux associatifs et opérateurs du service public (emploi, santé, famille).

Cheops a participé à l'ensemble des groupes de travail au travers de la mobilisation d'administrateurs et de directions de Cap emploi mais également de la mobilisation de l'équipe nationale et de délégués régionaux, permettant ainsi d'inclure dans ces travaux la question de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Un webinaire spécial Cap emploi «Rapport France Travail» a été organisé le 03 mai et animé par Thibaut Guilluy afin de présenter de façon synthétique les principes clés du rapport et d'échanger avec les équipes.

LES MESURES EMPLOI ISSUES DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP

Le 26 avril 2023 s'est tenue la 6ème Conférence Nationale du Handicap. Parmi les mesures annoncées par le Président de la République, 17 mesures portent sur l'emploi des personnes en situation de handicap.

Cette conférence a été précédée par une concertation réunissant des personnes en situation de handicap, des employeurs, des acteurs du service public de l'emploi, des acteurs représentant les personnes en situation de handicap, des institutions et des partenaires sociaux.

5 ateliers thématiques auxquels Cheops a participé, ont été mis en place.

3 mesures sont copilotées par France Travail et Cheops et feront l'objet d'expérimentations ou d'un déploiement en sites pilotes à partir du second semestre 2024 :

- Détermination de l'environnement professionnel le plus adapté
- Permettre à tous les organismes de formation « ordinaires » d'accueillir un apprenant en situation de handicap
- Favoriser la mise en relation entre demandeurs d'emploi et employeurs engagés

France Travail et Cheops portent également une expérimentation sur l'accompagnement des licenciés pour inaptitude.

LA LOI N° 2023-1196 DU 18 DÉCEMBRE 2023 POUR LE PLEIN EMPLOI

La loi pour le plein emploi a été promulguée le 18 décembre 2023 après un avis favorable rendu par le Conseil Constitutionnel.

Cette loi prévoit la création du réseau pour l'emploi auquel participeront pleinement les Cap emploi, pour mieux répondre aux besoins des personnes et des employeurs. Elle prévoit également la transformation de Pôle emploi en France Travail au 1er janvier 2024.

Un comité national pour l'emploi et des comités territoriaux pour l'emploi permettront de définir les orientations et le fonctionnement du système tout en répondant aux particularités propres à chaque territoire.

Le projet de loi plein emploi fait évoluer les droits et l'accompagnement de l'ensemble des travailleurs et demandeurs d'emploi en situation de handicap. Parmi les mesures prises dans la loi figurent :

- La pérennisation des CDD tremplins et des EATT
- L'extension des droits RQTH aux autres titres BOE
- L'inscription de l'emploi accompagné en mode plateforme
- La préconisation des orientations ESAT et ESRP par France Travail et Cap emploi

LA CONSOLIDATION DU RAPPROCHEMENT ENTRE PÔLE EMPLOI ET CAP EMPLOI

Précurseur du réseau pour l'emploi, le partenariat entre Pôle emploi et Cap emploi est entré dans sa phase de consolidation en 2023 après la fin de la phase de généralisation du rapprochement en octobre 2022. L'offre de services intégrée a poursuivi son évolution avec de nouveaux livrables pour les équipes notamment à destination des employeurs permettant ainsi de renforcer la complémentarité des expertises entre les deux acteurs.

Les comités stratégiques nationaux se sont tenus à un rythme trimestriel permettant de définir au plus haut niveau, les orientations et les axes d'amélioration. Deux séminaires ont également été organisés à destination des CPR (Chefs de Projet Régionaux) Cheops et Pôle emploi afin de partager ces orientations et impulser leurs déclinaisons territoriales.

L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI : LES ACTIONS MENÉES EN 2023

Afin d'accompagner la mise en œuvre des missions d'accompagnement dans l'emploi dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2027, des travaux ont été menés en lien avec l'Agefiph sur l'évolution de Parcours H (système d'information des Cap emploi). Des webinaires ont été organisés à destination des équipes et un guide de saisie a été élaboré avec l'Agefiph et le Fiphfp.

Un groupe de travail avec la CNAM et l'Agefiph a permis la mise en place de webinaires sur les dispositifs Inclus'Pro, essai encadré et sur les impacts de la loi du 2 août 2021 et la convention de rééducation professionnelle en entreprise.

Des présentations de l'offre de services accompagnement dans l'emploi des Cap emploi ont été faites à destination de grands comptes comme la SNCF ou La Poste dans la perspective d'une future convention de partenariat.

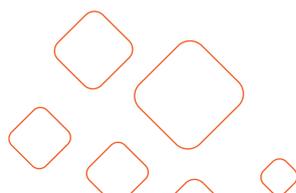
Cheops a également participé à une expérimentation

lancée par la Direction de la sécurité sociale sur la réforme de la pension d'invalidité, mobilisant ainsi 9 Cap emploi sur 4 régions différentes.

Enfin, une rencontre a été organisée avec PRESANSE (organisme représentatif des 200 Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) de France) sur la mise en place d'une feuille de route commune 2024.

La commission prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi interne à Cheops a orienté ses travaux en 2023 sur une cartographie des partenariats et la rédaction d'une note sur la complémentarité de l'expertise des Cap emploi avec ses partenaires.

Enfin, Cheops a adhéré au réseau Français du PPH (processus de production du handicap) qui s'est créé en 2023.



EURES

Fin 2022, Cheops a été admis au sein du réseau Eures (service public de l'emploi européen)

Rappel sur EURES :

Créée en 1994, Eures est l'agence européenne en charge de la promotion et de l'accompagnement de la libre circulation des travailleurs en Europe. Elle concerne les 27 Etats Membres de l'Union Européenne ainsi que l'Islande, la Norvège, le Lichtenstein et la Suisse.

L'ensemble des membres du réseau Eures accompagne les travailleurs et demandeurs d'emploi qui ont un souhait de mobilité en Europe (outgoing et incoming). De même, ils accompagnent les entreprises européennes qui souhaitent recruter un candidat venant d'un autre pays d'Europe. Par délégation du Ministère du Travail, France Travail porte la coordination nationale du réseau Eures pour la France

En 2023, **27** conseillers Cap emploi ont suivi le cycle de formation leur permettant d'entrer officiellement dans le réseau.

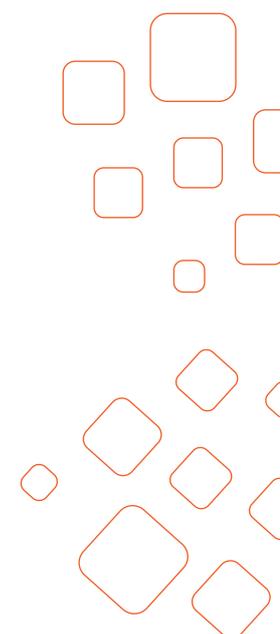
Une coordination nationale des conseillers a été mise en place et plusieurs réunions ont été organisées à destination des directions et des conseillers EURES.

Le projet EURES est piloté au niveau national par le comité des questions internationales et européennes interne à Cheops composé de **11** membres.

Cheops s'est également engagé dans un projet porté par l'Arbeitsagentur-ZAV, organisme allemand spécialisé dans le placement afin de favoriser la mobilité en Europe des personnes en situation de handicap.



Les conseillers EURES Cap emploi avec leur formation validée



CONCOURS CULINAIRE CAP HANDICOOK

En 2023, Cheops a organisé un grand concours national culinaire à destination des personnes en situation de handicap.

LA GENÈSE DU CONCOURS

L'idée d'un concours afin de promouvoir les compétences des personnes en situation de handicap sur le secteur en tension de la restauration, est venue lors du congrès national Cheops à Avignon en 2022 et suite aux travaux menés avec TBS (Toulouse Business School) sur l'employabilité des personnes en situation de handicap sur ce secteur.

Le président de Cheops a soumis cette idée et obtenu l'accord du parrainage de la Ministre chargée des personnes en situation de handicap.

Pour la mise en œuvre opérationnelle, Cheops s'est adossé à un concours existant porté par l'ESAT Berthier, créé en 2019 par Nicolas CADET, cuisinier, maître restaurateur et responsable du pôle restauration de l'ESAT Berthier, développé et co-organisé avec David LESAGE, responsable commercial de l'ESAT Berthier. Le concours était alors exclusivement ouvert aux travailleurs handicapés issus des ESAT (Etablissement de Services et d'Aide par le Travail, milieu protégé du Travail)

Ainsi, en 2023, Cap handicook est né dans son nouveau concept en s'ouvrant aux travailleurs en situation de handicap accompagnés par Cap emploi et Pôle emploi (milieu ordinaire du travail)

LES PARRAINS, PARTENAIRES ET ORGANISATEURS

Cet événement s'est organisé sous le parrainage de la Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, chargée des Personnes handicapées, Madame Fadila KHATTABI, et du chef étoilé, Michel BRAS.

Cap handicook a bénéficié aussi de l'expertise de partenaires professionnels :

- l'Académie Nationale de Cuisine (ANC)
- L'Association Française des Maîtres Restaurateurs (AFMR)

Les partenaires institutionnels :

- La Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH)
- L'Union pour l'Insertion et la Réinsertion professionnelle des personnes Handicapées (UNIRH)
- Pôle emploi
- L'AGEFIPH
- Le FIPHP

Les partenaires sponsors



LE CONCOURS

Le concours s'est déroulé sur 5 étapes régionales (Paris, Châlons en Champagne, Toulouse, Lyon et La Réunion). L'équipe gagnante de chaque étape régionale s'est qualifiée pour la grande finale qui s'est tenue le 4 décembre à Paris sur le thème «repas de fête». Le concours comporte deux épreuves : une épreuve en cuisine et une épreuve en salle.

Les équipes étaient constituées d'une part de candidats issus d'ESAT, d'entreprises adaptées ou d'IMPRO (1 encadrant, 2 travailleurs en cuisine et 2 travailleurs en salle) et d'autre part de candidats accompagnés par Cap emploi et Pôle emploi ayant déjà une expérience en restauration traditionnelle. Pendant 2h30, les équipes en cuisine ont dû réaliser un menu à partir d'un panier mystère. Le plat et le dessert ont été élaborés par les équipes ESAT, entreprise adaptée ou IMPRO. Les demandeurs d'emploi Pôle emploi / Cap emploi, en binôme avec un Maître restaurateur, ont dû réaliser une entrée. Les équipes en salle, quant à elles, ont dû assurer la mise en place de leur table, l'accueil du jury, le service et le débarrassage.

Les équipes ont été départagées par des jurys techniques (issus de l'Académie Nationale de Cuisine) et jurys de dégustation, ces derniers étant composés de professionnels et de non professionnels partenaires.

Plusieurs prix ont été remis pour chacune des productions (meilleure entrée, meilleur plat, meilleur dessert, meilleur dressage) ainsi qu'un prix spécial « prix de la solidarité » qui récompense la cohésion de l'équipe durant l'épreuve. Sur chaque étape régionale, l'équipe qui a totalisé le plus de points sur l'ensemble des réalisations a remporté le prix de la meilleure équipe et s'est qualifiée pour la grande finale à Paris.

LES RÉSULTATS DE LA GRANDE FINALE

7 prix ont été décernés lors de cette soirée qui s'est déroulée au Pavillon Cambon Capucines :

- Remise du « 1er prix » vainqueur de la finale par Madame Fadila KHATTABI, Ministre déléguée chargée des personnes handicapées et Monsieur Jean-Pierre BENAZET, Président de Cheops, à l'équipe finaliste de Paris, constituée de candidats de l'ESAT Espace Aurore (75), d'une candidate Cap emploi / Pôle emploi et de Damien BOUDIER, Maître restaurateur ;
- Remise du « Prix coup de cœur du Jury » par Monsieur Michel BRAS, Parrain du concours Cap'Handicook, à l'équipe finaliste de Lyon, constituée de candidats de l'entreprise adaptée Etape Auvergne (43), d'une candidate Cap emploi / Pôle emploi et de Didier COZZOLINO, Maître restaurateur ;
- Remise du « Prix du meilleur service » par Monsieur Alain FONTAINE, Président de l'Association Française des Maîtres Restaurateurs (AFMR) à l'équipe finaliste de Lyon, constituée de candidats de l'entreprise adaptée Etape Auvergne (43), d'une candidate Cap emploi / Pôle emploi et de Didier COZZOLINO, Maître restaurateur.
- Remise du « Prix de la meilleure entrée » par Monsieur Christophe ROTH, Président de l'Agefiph, et par Madame Françoise DESCAMPS-CROSNIER, Présidente du Fiphfp, à l'équipe finaliste de Toulouse, constituée de candidats de l'ESAT Alba (82), d'une candidate Cap emploi / Pôle emploi et de Marc BOZZATO, Maître restaurateur.
- Remise du « Prix du meilleur plat » par Monsieur Jean BASSERES, Directeur Général Pôle emploi, à l'équipe finaliste de Reims, constituée de candidats de l'entreprise adaptée l'Extra (51), d'une candidate Cap emploi / Pôle emploi et de Thierry LANDRAGIN, Maître restaurateur.
- Remise du « Prix du meilleur dessert » Monsieur Patrick PLISSON, Président de l'Académie Nationale de Cuisine Ile-de-France et Monsieur Olivier CHAPUT, Président du jury Cap'Handicook, à l'équipe finaliste de Lyon, constituée de candidats de l'entreprise adaptée Etape Auvergne (43), d'une candidate Cap emploi / Pôle emploi et de Didier COZZOLINO, Maître restaurateur.
- Remise du « Prix de la solidarité » par Monsieur Dominique de la Rochefoucauld, Président de la Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH) à l'équipe finaliste de Reims, composée de candidats de l'entreprise adaptée l'Extra (51), d'une candidate Cap emploi / Pôle emploi et de Thierry LANDRAGIN, Maître restaurateur.

Cette remise des prix a été ponctuée de témoignages. Valérie, candidate de l'étape régionale de Reims, a résumé ainsi ce qu'elle retient de cette expérience : « *Peu importe le classement, le principal c'est de belles rencontres, et surtout d'avoir pu relever le défi avec mon handicap. Trouver quelque chose qui nous rend heureux et qui nous permet de tout oublier ce n'est pas une chose facile. Mais moi j'ai trouvé. Quand je cuisine c'est comme si plus rien n'était important, tout devient simple et magique, malgré le handicap.* »

Jean-Julio, candidat de l'étape régionale de Paris, s'est aussi exprimé sur son état d'esprit durant ce concours : « *J'ai plusieurs handicaps. Je bégaye et j'ai subi récemment une greffe. Pendant un an, je ne pourrai pas travailler. Mais c'était un privilège pour moi de participer à ce concours pour montrer au monde entier que malgré nos difficultés, on ne baisse pas les bras. Il ne faut jamais se décourager dans la vie. Continuez à travailler dur, la réussite dépend de vous-même.* »

Comme le rappelle Jean-Pierre BENAZET, Président de Cheops : « *La restauration, c'est la passion, le moteur de ce concours dédié aux personnes en situation de handicap. La mise en musique, c'est le réseau et je veux remercier les plus de 100 personnes impliquées dans l'organisation de ce concours. Repérer les compétences et savoir les mettre en œuvre, c'est tout le sens du travail collectif mené par Cap emploi et Pôle emploi.* »

Une nouvelle édition est prévue en 2024 pour continuer à mettre en valeur les compétences et l'engouement des personnes en situation de handicap pour les métiers de la restauration. Les partenaires de Cap'Handicook renouvelleront l'opération, avec l'appui des entreprises engagées, pour ce secteur qui recrute.



▶ LES ACTEURS DE L'EMPLOI ET DU HANDICAP

Convention avec le Fiphfp Convention avec l'Agefiph



Convention avec Hello Handicap

Convention avec l'Apf France Handicap



Convention avec l'Unea

Convention avec la Fagerh



Charte Handiss'pensables avec l' OETH



▶ LE MONDE ÉCONOMIQUE / LES EMPLOYEURS

Convention avec la FVD - Altran - AXA - UIMM



▶ LE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

France Travail - Cap emploi



Les Missions Locales



Convention avec l'Apec



▶ L'ÉTAT

Convention avec la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (Dgefp)



Charte de partenariat avec l'Ofii

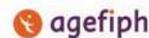


Convention Prism' emploi



Convention quinquartite

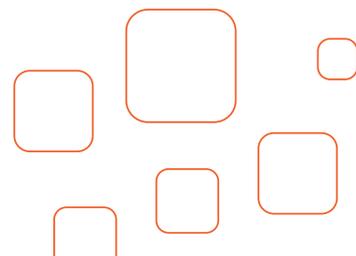
ETAT - Agefiph - Fiphfp - France Travail - Cheops



la convention nationale pluriannuelle multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap

* Les signataires :

- ▷ Etat
- ▷ Pôle emploi
- ▷ Agefiph
- ▷ Fiphfp
- ▷ CNSA
- ▷ Régions de France
- ▷ CNAM
- ▷ CCMSA
- ▷ Cheops
- ▷ UNML



LES PARTENARIATS

La convention UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) – Cheops

L'UIMM a signé deux conventions de partenariat, le 3 mai 2023: l'une avec l'Agefiph et l'autre avec Cheops.



Ces conventions visent à contribuer au recrutement de compétences dans les entreprises de la branche, en particulier sur les métiers en tension, en favorisant l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle, ainsi que le maintien en emploi des personnes en situation de handicap. Elles renvoient la déclinaison opérationnelle des actions à des collaborations partenariales régionales et/ou territoriales, pour mettre en oeuvre, au plus près du terrain, les réponses adaptées aux besoins des entreprises de la métallurgie et des personnes en situation de handicap. Forte d'un premier partenariat en 2019, la nouvelle convention signée entre l'UIMM et l'Agefiph vise à consolider les actions menées et à mieux les cibler. En complément, le nouveau partenariat entre l'UIMM et Cheops permet de renforcer la portée opérationnelle des actions de recrutement des personnes en situation de handicap et de maintien en emploi sur les métiers industriels avec l'appui du réseau des Cap emploi. Ainsi, les actions visent à :

1

Consolider et amplifier la structuration et la professionnalisation du réseau de référents handicap dans les entités du réseau de l'UIMM représentant 42 000 entreprises et pilote d'un réseau de 30 pôles formation UIMM et de CESI, et à renforcer la connaissance des métiers industriels par l'Agefiph, et notamment ses délégations régionales, et le réseau Cap emploi ;

2

Accélérer l'accompagnement des jeunes et des demandeurs d'emploi en situation de handicap vers les métiers industriels, en sécurisant leurs parcours de formation vers et dans l'emploi industriel en particulier par des solutions pour compenser leur handicap ;

3

Mener des expérimentations pour faciliter l'insertion et le maintien de l'employabilité des personnes en situation de handicap dans les métiers industriels, notamment en adaptant les certifications professionnelles de branche et en expérimentant des parcours de formation pré-qualifiants pour les demandeurs d'emploi.

L'Agefiph, Cheops et l'UIMM se réjouissent de l'amélioration de la situation face à l'emploi des personnes en situation de handicap ces dernières années. Elle se matérialise par un taux de chômage au plus bas depuis 8 ans. Les trois partenaires forment dès lors le vœu que ces actions conjointes amplifieront cette dynamique pour parvenir à une pleine inclusion des personnes en situation de handicap. S'appuyant sur l'action de femmes et d'hommes engagés en faveur de l'inclusion et sur l'accessibilité croissante permise par les évolutions majeures des métiers industriels, ces partenariats permettront à des milliers de personnes de construire un parcours professionnel pérenne, motivant et contribuant à l'élan de réindustrialisation de notre pays.

« Apporter des solutions aux défis de notre société constitue le moteur des entreprises industrielles qui innovent sans cesse pour construire l'avenir. Développer l'emploi des personnes en situation de handicap dans l'industrie s'inscrit dans cet engagement fondateur. C'est le sens de ces deux conventions avec l'Agefiph et Cheops, que je suis heureux de signer au nom de notre réseau pour faire rimer inclusion et réindustrialisation. » déclare **Hubert Mongon, Délégué général de l'UIMM.**

« Les tensions dans les métiers de l'industrie doivent inciter les entreprises à embaucher les 455 000 personnes en situation de handicap encore à la recherche d'un emploi. L'inclusion professionnelle constitue en effet une réponse concrète et efficace pour faire face à la pénurie de main d'œuvre et aux difficultés de recrutement. Dans ce contexte, la convention signée entre l'Agefiph et l'UIMM est l'opportunité pour les industriels de compter sur notre expertise pour, à terme, accélérer la transformation inclusive du marché du travail et faire évoluer le taux d'emploi des personnes en situation de handicap. » déclare **Christophe Roth, Président de l'Agefiph.**

« Cheops, le réseau des Cap emploi, est heureux de ce partenariat concrétisé avec l'UIMM pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sur les métiers de la métallurgie. Répondre présents aux problématiques de recrutement sur les métiers en tension, favoriser l'interconnaissance des acteurs avec les référents handicap en clé de voûte, promouvoir la filière et la formation... sont les défis gagnants à relever au travers de cette signature. » déclare **Jean-Pierre Benazet, Président de Cheops.**

LES COMITÉS NATIONAUX

COMITÉ DE PILOTAGE ET COMITÉ TECHNIQUE DE LA CONVENTION MULTIPARTITE

Cheops est signataire de la convention multipartite et participe aux comités de pilotage, via un de ses administrateurs et aux comités techniques via la Déléguée Générale. L'expertise du réseau est mobilisée autour des différents axes de travail de la convention. Les commissions internes comme la commission prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi, ou encore la commission accompagnement des employeurs, sont mises à contribution pour alimenter les échanges avec les partenaires.

COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CONVENTION QUINQUAPARTITE

La convention quinquapartite entre l'Etat, l'Agefiph, le Fiphfp, France Travail et Cheops a été signée en novembre 2020. La convention, qui aborde notamment le rapprochement France Travail-Cap emploi, a comme périmètre d'intervention l'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de handicap et l'appui aux employeurs publics et privés dans le recrutement et dans l'insertion dans l'emploi des nouveaux salariés et agents. Cette instance définit également les cibles des indicateurs France Travail-Cap emploi qui seront ensuite déclinées régionalement et à l'échelle des territoires.

COMITÉ DE PILOTAGE DE L'ACCORD CADRE NATIONAL ENTRE L'ETAT, L'OFII ET LES ACTEURS DU SPE

Cheops est signataire de l'accord cadre national en faveur de l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants, en tant que représentant des Cap emploi, acteurs du SPE. Cet accord a été signé pour 5 ans et se terminera en 2024. Un comité technique est réuni tous les trimestres afin d'échanger sur les actions engagées et les axes d'amélioration à entreprendre.

COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CONVENTION CADRE POUR LE RECRUTEMENT ET L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE SECTEUR DU TRAVAIL TEMPORAIRE

Une convention en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur du travail temporaire a été signée en 2019 par le Ministère du travail, la Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées, France Travail, Cheops, l'UNML, l'APEC, l'AGEFIPH, l'UNEA, Prism'emploi, le FAF TT, le FAS TT et l'OIR (Observatoire de l'Intérim et du Recrutement). Cette convention qui s'est terminée en 2022 a fait l'objet d'un avenant. Deux à trois comités de pilotage sont mis en place par an.

GOUVERNANCE ET REPRÉSENTATION



COMMISSION DES POLITIQUES D'INTERVENTION DE L'AGEFIPH

Depuis 2020, Cheops participe aux travaux de la Commission des Politiques d'Intervention de l'Agefiph. La représentation est assurée par un membre du Bureau national de Cheops également en charge de l'animation des sujets relatifs à la prévention de la désinsertion professionnelle et au maintien dans et en emploi. La CPI est l'une des cinq commissions de l'Agefiph. Elle prépare et propose les nouvelles orientations, dresse le bilan des programmes d'intervention de l'Agefiph.



COMITÉ NATIONAL DU FIPHP

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a prévu une représentation du service public de l'emploi au sein du comité national, organe de gouvernance du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (Fiphfp). C'est dans ce contexte, que Cheops, représenté par son Président et la Déléguée Générale participe au comité national du Fiphfp depuis mai 2020.

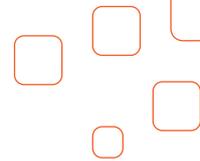
COLLECTIF HANDICAPS

Cheops est membre du collectif handicap au côté des autres associations des personnes en situation de handicap. Cette participation permet de renforcer le lien avec l'ensemble des associations sur le champ de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Cheops y est représenté par son Vice-Président et la Déléguée Générale.

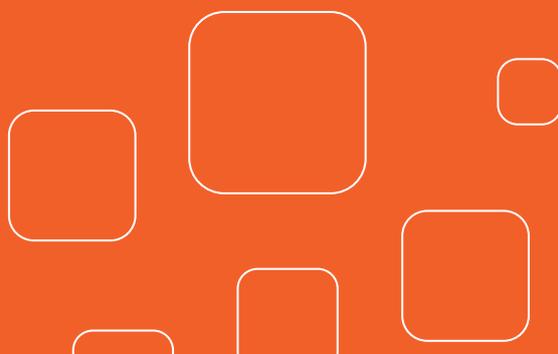


COLLECTIF FRANCE EMPLOI ACCOMPAGNÉ

Membre fondateur du Collectif France Emploi Accompagné, Cheops appuie le dispositif en tant que membre du Conseil d'Administration et du Bureau. Cheops assure le lien avec les Cap emploi, acteurs du service public de l'emploi et signataires de la majorité des conventions avec les porteurs de l'emploi accompagné sur les territoires. Cheops participe aux comités techniques de préparation des copils et au comité de pilotage du dispositif au titre de membre du Service Public de l'Emploi. En outre, Cheops a mis en place un groupe de travail en interne composé de directions de Cap emploi et auquel est associé le CFEA en fonction des thématiques abordées.



Le renforcement de l'animation régionale



LES MISSIONS DES CHEOPS RÉGIONAUX

Les Cheops régionaux assurent deux grandes missions

1 / LA REPRÉSENTATION DES CAP EMPLOI, ACTEURS DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI AUPRÈS DES PARTENAIRES RÉGIONAUX

Au cœur des régions, les associations régionales Cheops œuvrent pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap par leurs présences politique et technique au sein des différentes instances décisionnaires et opérationnelles mais également par la mise en place de plans d'actions ou partenariats spécifiques.

A ce titre, ils participent aux instances suivantes :

- CREFOP (Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle)
- SPER (Service Public de l'Emploi Régional)
- PRITH (Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés)
- SPRO (Service Public Régional de l'Orientation)

Les Cheops régionaux participent aux réunions et actions organisées par le Conseil Régional et les DREETS (Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) et dans le cadre du PRST (Plan Régional de Santé au Travail)

2 / LA COORDINATION ET L'ANIMATION DU RÉSEAU DES CAP EMPLOI

Par la mise en place de correspondants régionaux, les Cheops régionaux assurent un maillage de transmission d'informations aux niveaux national et inter-régional.

La création de la dimension régionale optimise aussi les partages de bonnes pratiques, d'expériences et encourage la mutualisation des outils, services et fonctions supports.

LA GOUVERNANCE DES CHEOPS RÉGIONAUX

Tout comme Cheops au national, les Cheops régionaux disposent d'instances de gouvernance et de pilotage. Ils disposent d'un Conseil d'Administration composé d'administrateurs et de directeurs issus des associations gestionnaires des Cap emploi et d'un Bureau. Se tiennent également au niveau régional, des Assemblées Générales et des réunions de directeurs.

LA COORDINATION CHEOPS NATIONAL-CHEOPS RÉGIONAL

Cette coordination se met notamment en place lors de temps d'échanges dédiés (Intervention du Président et de la Déléguée Générale dans les rencontres Cheops régionales, rencontres des Correspondants régionaux avec Cheops National...). Depuis 2019, le Président de Cheops et la Déléguée Générale mettent en place chaque année un tour des régions. Ces rencontres réunissent les présidents, administrateurs et directions des Cap emploi de chaque région. Elles ont pour objectif d'échanger sur l'actualité mais également sur la construction régionale.

Les réunions des Présidents de Région Cheops permettent également d'assurer les coordinations stratégique et politique du réseau. Ces rencontres ont pour objectif de faire le point sur les orientations du réseau l'actualité et les chantiers en cours.

3 réunions ont eu lieu en 2023 : une réunion en visioconférence, une réunion à Anglet et une réunion à Angers.

L'ANIMATION RÉGIONALE

LA COORDINATION CHEOPS NATIONAL - CHEOPS RÉGIONAUX

Pour assurer le maillage territorial, des correspondants régionaux sont nommés pour désigner un interlocuteur unique par thématique dans la région. Ainsi, sont nommés : des Correspondants Régionaux Cheops (CRC), des Correspondants Régionaux Formation (CRF), des Correspondants Régionaux Maintien (CRM), des Correspondants Régionaux Grands Comptes (CRGC), des Correspondants Régionaux Entreprises Adaptées (CREA) et des Correspondants Régionaux Centre Ressources (CR²)

LES CORRESPONDANTS RÉGIONAUX CHEOPS (CRC)

La mission principale du CRC est de faciliter la communication entre l'association nationale et l'association régionale dans un esprit d'échanges et de mutualisation. Les principaux points abordés sont les sujets d'actualité, les chantiers en cours, les partenariats, les projets et les dispositifs. Les délégués régionaux Cheops assurent cette mission.

LES CORRESPONDANTS RÉGIONAUX ENTREPRISES ADAPTÉES (CREA)

Suite à la réforme des entreprises adaptées, et afin de faciliter les échanges entre l'échelon régional et l'échelon national, des CREA ont été mis en place en 2019.

LES CORRESPONDANTS RÉGIONAUX CENTRE RESSOURCES (CR²)

Avec le développement du centre ressources de la compensation de Cheops, le CRICHE, des CR² ont été mis en place en 2021 faisant le lien entre le comité scientifique au national et les conseillers des Cap emploi. Le CR² est la personne ressource sur le territoire qui en sensibilisant les conseillers à la philosophie retenue du PPH (Processus de Production du Handicap), assure le relais d'informations entre le national et les structures. Il contribue à la pérennisation du centre ressources. Les CR² se sont réunis 4 fois en 2023.

LES CORRESPONDANTS RÉGIONAUX FORMATION (CRF)

La mission principale du CRF est de renforcer le plan de professionnalisation des équipes Cap emploi via une mutualisation régionale. Il recense les besoins régionaux de formation et fait le lien avec la chargée de mission formation de Cheops.

LES CORRESPONDANTS RÉGIONAUX MAINTIEN ET PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (CRM)

Depuis le 1er janvier 2018 et l'intégration des missions de maintien dans l'emploi au sein des Cap emploi, des CRM ont été mis en place. Ils assurent le relais d'informations entre le national et les Cap emploi et apportent également les bonnes pratiques territoriales.

LES CORRESPONDANTS RÉGIONAUX GRANDS COMPTES (CRGC)

La démarche Grands Comptes est la réponse opérationnelle à la gestion des offres d'emploi multi-sites par la mise en place d'un interlocuteur unique et d'un maillage national de Correspondants Régionaux Grands Comptes. La mission principale du CRGC est d'assurer la relation entre les Cap emploi de leur région et le Grand Compte pour soutenir la réponse aux sollicitations de l'entreprise. Ils se sont réunis 6 fois en 2023 en présentiel. Depuis la mise en place de la démarche, une cinquantaine de rencontres employeurs - CRGC ont été organisées en visio et plus de 80 employeurs «Grands Comptes» ont sollicité Cheops.

LES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX EN 2023



Philippe BROUSSE
Auvergne Rhône Alpes



Maud PAUZE
Auvergne Rhône Alpes



Emily BESSIERE
Bourgogne Franche Comté



Jean-Marie VIELLARD
Bourgogne Franche Comté



Murielle DILHUIT
Bretagne



Eric MESEGUER
Centre Val de Loire



Dominique SILVANI
Corse



Cécile CAMUT
Grand Est



Marie CUSTOS
Guadeloupe



Muriel BOUBERT
Hauts de France



Anne-Cécile RICHARD
Île-de-France



Jean-Charles LE BLEVEC
La Réunion



Jean-Claude AZUR
Martinique



Antony GUYON
Normandie



Wilfrid GRISON
Nouvelle Aquitaine



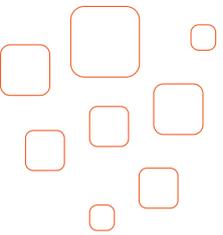
Jean-Luc ABITTEBOUL
Occitanie



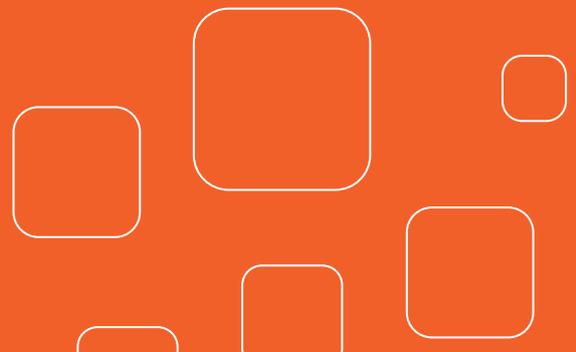
Céline FOUCHER
Pays de Loire



George-Eric MARTINAUX
Provence Alpes Côte d'Azur



Les évènements et la communication Cheops



LES ÉVÈNEMENTS

06 avril 2023

Réunion des directeurs Cap emploi

Avec 70 participants, la réunion des directeurs Cap emploi a permis de faire principalement un focus sur la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2027 mais aussi un point sur l'actualité : la CNH, France Travail, le décret de décembre 2022 et la transformation des ESAT. Cette rencontre a été aussi l'occasion de présenter les feuilles de route des commissions et de faire un point sur la communication Cheops et sur les actualités du centre de formation handiformation.



20-21 avril 2023

Séminaire des Présidents Cap emploi

Pour la deuxième fois, Cheops a organisé un séminaire à destination des présidents et administrateurs Cap emploi les 20 et 21 avril à Paris. Les thématiques abordées lors du séminaire : les responsabilités et enjeux de la fonction de président d'organisme gestionnaire de Cap emploi, la responsabilité des gouvernances en matière d'obligations RGPD, le projet stratégique de Cheops, la convention pluriannuelle d'objectifs des Cap emploi 2023-2027, un point d'actualité sur la CNH et les projets 2023. Des séances en ateliers ont permis de réfléchir aux questions de gouvernance et notamment l'intégration de nouveaux administrateurs.



3 mai 2023

Signature de la convention UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie)

Voir page 29



10 mai 2023

Salon Inclusiv'Day à Paris

4 625 participants et 100 interventions et animations pour cette édition 2023

Les équipes Pôle emploi - Cap emploi étaient présentes sur un stand commun durant le salon Inclusiv'Day le 10 mai à la Défense-Aréna, permettant de nombreux échanges avec les employeurs et partenaires.

Deux conférences se sont tenues avec Madame Marlène Cappelle, Déléguée Générale Cheops et de Monsieur Aymeric Morin, Adjoint au DGA en charge de l'Offre de services - Pôle emploi : « Fidéliser vos collaborateurs et attirer de nouveaux talents : un enjeu d'actualité » et « comment mesurer et améliorer son taux d'insertion en milieu ordinaire ? ». Deux ateliers ont été animés par les équipes Pôle emploi - Cap emploi pour présenter : « le LUA : Lieu Unique d'Accompagnement Pôle emploi - Cap emploi et l'offre de services intégrée Pôle emploi - Cap emploi (ODSI) » et « l'offre de services maintien dans l'emploi proposée par Cap emploi »



11 mai 2023

Baromètre de l'activité 2022 des Cap emploi

Le baromètre des Cap emploi s'est tenu dans les salons Boffrand de la Présidence du Sénat. L'occasion pour Cheops de présenter le bilan de l'activité du réseau, les temps forts 2022 et les perspectives 2023.

Cheops a proposé une conférence de presse en format petit-déjeuner, le matin même du baromètre de l'activité, en exclusivité aux journalistes afin de leur présenter les résultats 2022 et les points clés à retenir sur l'année écoulée.



31 mai, 1er juin et 2 juin 2023

Séminaire des conseillers Cap emploi

Cheops a tenu pour une deuxième édition le séminaire des conseillers Cap emploi. 3 jours d'échanges, de convivialité et de partage avec la présence de 500 conseillers !

Au programme, une séance plénière en matinée et des ateliers l'après-midi. La séance plénière a permis de redonner les grandes missions, le pilotage, les instances de gouvernance et les représentations institutionnelles de Cheops. Une mise en lumière des partenariats en cours et des résultats nationaux a également été proposée. Le sujet phare de cette édition a été la présentation aux équipes de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs des OPS 2023-2027.

Un focus a également été fait sur les projets 2023 :

- le concours culinaire Cap Handicook.
- l'intégration des Cap emploi sur le réseau EURES

Le séminaire a permis la promotion :

- du centre de formation intégré à Cheops : handi-formation.
- de la démarche qualité proposée par Cheops.
- du CRICHE : le centre ressources indexées compensation, handicap et emploi

11 juillet 2023

Forum emploi et sport au stade Charléty à Paris

Profitant des championnats du monde Para-Athlétisme se déroulant au stade Charléty, les Cap emploi franciliens, en lien avec la Fédération française Handisport (FFH) ont organisé le 11 juillet le «forum handicap, emploi et sport» sur le site du championnat.

L'objectif du forum était de mettre en relation des demandeurs d'emploi en situation de handicap avec des employeurs qui recrutent et permettre la concrétisation de contrats de travail (CDI, CDD, alternance, stage ...) le jour même. La dynamique s'est poursuivie au-delà de l'évènement. Plus de 200 contrats signés. Cet évènement s'est ouvert sur une prise de parole des officiels dont celle de Monsieur Jean-Pierre BENALET, Président de Cheops.



28 et 29 août 2023

Les universités du MEDEF #LAREF23

Sur un stand commun Pôle emploi - Cap emploi, les équipes Cap emploi ont pu rappeler l'importance de l'accompagnement des employeurs par le réseau sur leurs questions de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.



20, 21 et 22 septembre 2023

Congrès national à Strasbourg

Avec 300 participants, le congrès national a été l'occasion d'interventions des ministères et partenaires : Interventions vidéo de Monsieur Olivier DUSSOPT, Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et de Monsieur Christophe ROTH, Président de l'AGEFIPH

Interventions de Madame Fadila KHATTABI, Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, de Monsieur Thibaut GUILLUY, Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises (HC3E) et de Monsieur Jean BASSERES - Directeur Général de Pôle emploi.

Le congrès a permis d'aborder également les thèmes suivants

- L'expertise des Cap emploi
- La mise en œuvre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2027
- L'accompagnement à la montée en compétences du réseau
- Un point Pôle emploi et mesures CNH : interventions de Monsieur Bruno LUCAS, Délégué Général à l'emploi et à la formation professionnelle et de Monsieur Aymeric MORIN, Adjoint au DGA en charge de l'Offre de services Pôle emploi
- La mise en œuvre des missions d'accompagnement dans l'emploi : interventions de Monsieur Didier EYSSARTIER, Directeur Général de l'AGEFIPH et de Madame Marine NEUVILLE, Directrice du FIPHP
- L'articulation avec les partenaires : intervention de Monsieur Yorick PEDERSEN, Directeur général du CFEA

Un focus tout particulier a été fait sur l'approche européenne avec l'Intervention vidéo de Madame Fabienne KELLER, Députée européenne. Une séance spéciale s'est déroulée au Parlement européen avec la tenue de l'Assemblée générale Cheops.



20 au 24 novembre 2023

SEEPH des centaines d'actions des Cap emploi dans toute la France

La semaine pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), qui a lieu chaque année, est une opportunité pour présenter les services et l'accompagnement proposés aux demandeurs d'emplois, salariés, travailleurs indépendants et agents de la fonction publique en situation de handicap mais aussi pour sensibiliser les employeurs (TPE, PME et grandes entreprises). Une semaine pour parler emploi et handicap, lever les freins, apporter des informations, partager des témoignages de manière conviviale et souvent ludique, sous différents formats : tables rondes, petits déjeuners, rencontres (jobs datings, salons, forums, ateliers, visites d'employeurs ou centres de formations, conférences, animations ou spectacles avec des jeux, des quizz, des escape games, des animations virtuelles) et surtout concrétiser l'emploi pour les personnes en situation de handicap ! Des centaines d'actions menées par le réseau des Cap emploi sur ses deux grandes missions dont l'axe « insertion professionnelle » en collaboration avec Pôle emploi dans le cadre du Lieu Unique d'Accompagnement (LUA), une occasion pour les équipes de présenter l'offre de services intégrée.

Cette 27ème édition de la SEEPH était placée sous le thème de la transition numérique.



A cette occasion, Cheops et Pyramide Est, avec Cap emploi 57, ont mis en place une chaîne nationale Cap emploi sur la plateforme Twitch pour promouvoir des contenus vidéos des différents Cap emploi de France à destination des personnes en situation de handicap et des employeurs

23 novembre 2023

Duoday

Comme chaque année, le réseau s'est pleinement mobilisé sur l'opération Duoday. Durant une journée, une personne en situation de handicap compose un duo avec un professionnel, afin de découvrir son activité. Il s'agit d'une immersion dans son quotidien.

Résultats 2023 :

- **27 613** duos enregistrés sur la plateforme (+33 %, 20 766 en 2022)
- **46 128** offres de duos proposées (+17,5 %, 39 211 en 2022)
- **45 849** personnes en situation de handicap inscrites (+34 %, 34 187 en 2022)
- **13 550** employeurs inscrits (+17,5 %, 11 506 en 2022)
- **4 452** structures accompagnantes impliquées (+18 %, 3 768 en 2022)

11 429 duos réalisés par les équipes Cap emploi – Pôle emploi

Les équipes Cheops ont accueilli 2 duos pour faire découvrir les métiers d'assistante administrative et assistante formation.



21-22-23 novembre 2023

Salon des maires à Paris

Sur un stand commun Pôle emploi – Cap emploi, les équipes ont pu rencontrer et échanger avec les maires, collectivités locales et acteurs du secteur public pour présenter l'accompagnement des Cap emploi sur les questions de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et des employeurs.



Sur toute l'année 2023

Concours culinaire national Cap Handicook Voir page 26-27



RETROUVEZ FACILEMENT ET EN QUELQUES CLICS TOUTES LES INFORMATIONS CHEOPS NATIONALES, RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES DU RÉSEAU DES CAP EMPLOI !

SITES INTERNET

- Le site Cheops
- Les sites Cheops régionaux
- Le site national Cap emploi
- Les sites des Cap emploi

LE SITE CAP EMPLOI NATIONAL OFFRE UNE ENTRÉE UNIQUE NATIONALE SUR LE RÉSEAU POUR ACCÉDER

- à toutes les actualités et publications des Cap emploi
- à l'annuaire des Cap emploi : siège, antennes, permanences et les LUA (Lieu Unique d'Accompagnement France Travail - Cap emploi)
- au rapport d'activité national Cap emploi
- aux services proposés par les Cap emploi : offres d'emploi, CV théque, formulaire maintien dans l'emploi, base des événements emploi et handicap.

www.capemploi.info

L'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI POUR LE PLEIN EMPLOI ET DES MESURES EMPLOI ISSUES DE LA CNH

En 2024, l'accompagnement du réseau portera sur la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi par une évaluation de l'impact sur les missions permettant ainsi de faire évoluer les outils à destination du réseau tels que le guide méthodologique de l'offre de services ou encore le kit de certification.

Les séminaires à destination des Présidents des organismes gestionnaires des Cap emploi et à destination des conseillers Cap emploi permettront d'accompagner cette évolution législative et de partager les enjeux et les orientations stratégiques.

Enfin, Cheops contribuera aux programmes de la transformation pilotés par France Travail au travers de co-product managers et de contributeurs en charge de représenter le réseau et d'amener leurs expertises sur le champ du handicap.

Dans le cadre des mesures CNH, des chefs projets Cheops seront mobilisés au côté de ceux de France Travail pour déployer les expérimentations et identifier les besoins des territoires pilotes.

Afin d'assurer la transversalité des projets portés avec France Travail et l'interaction avec l'offre de services intégrée, la direction de programme Cheops sera en charge de piloter et de coordonner l'ensemble des intervenants.

Les travaux seront également alimentés par les commissions techniques de Cheops.

LES PROJETS 2024

Le concours **Cap Handicook** lancé en 2023, se poursuivra en 2024 et sera étendu à 4 nouvelles régions. Le cahier des charges évoluera pour tenir compte des axes d'amélioration identifiés lors de l'année de lancement.

Dans le cadre du pilotage d'**EURES**, Cheops s'attachera à accompagner les conseillers Cap emploi dans leur montée en compétences en anglais technique et poursuivra son partenariat avec l'Allemagne dans le déploiement du projet visant à améliorer la mobilité des personnes en situation de handicap.

LEXIQUE

AFNOR

Agence Française de Normalisation

AGEFIPH

Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées

CÉP

Conseil en Évolution Professionnelle

CFEA

Collectif France Emploi Accompagné

Cheops

Conseil national Handicap et Emploi des Organismes de Placement Spécialisés

CNCPH

Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

CNH

Conférence Nationale du Handicap

CR²

Correspondants Régionaux Centre Ressources

CRC

Correspondants Régionaux de Cheops

CREFOP

Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle

CRF

Correspondants Régionaux Formation

CRGC

Correspondants Régionaux Grands Comptes

CREA

Correspondants Régionaux Entreprises Adaptées

CRM

Correspondants Régionaux Prévention de la désinsertion professionnelle et Maintien dans l'emploi

DEBOE

Demandeur d'Emploi Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

DGEFP

Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle

DREETS

Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

FAGERH

Fédération des Associations Groupements et Établissements de Réadaptation pour les personnes en situation de Handicap

FIPHFP

Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

MDPH

Maison Départementale des Personnes Handicapées

OPS

Organismes de Placement Spécialisés

PMSMP

Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel

PRITH

Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés

RQTH

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

SEEPH

Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées

SIEG

Service d'Intérêt Économique Général

SPE

Service Public de l'Emploi

SPER

Service Public de l'Emploi en Région

SPRO

Service Public Régional de l'Orientation

UNEA

Union Nationale des Entreprises Adaptées

LE RÉSEAU CHEOPS EST STRUCTURÉ AVEC 15 CHEOPS RÉGIONAUX EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET OUTRE-MER.

CHEOPS ÎLE DE FRANCE

PRÉSIDENT : M. ALAIN FROUARD

55 rue Boissonnade
75014 PARIS
contact@cheops-iledefrance.com
www.cheops-iledefrance.com

CHEOPS NORMANDIE

PRÉSIDENT : M. PATRICK ARREGUI

Fixé à la FPSR
6 rue Ferdinand Buisson
Parc Athéna
14280 SAINT CONTEST
Tél. 02 31 93 24 24
contact@cheops-normandie.com
www.cheops-normandie.com

CHEOPS BRETAGNE

PRÉSIDENT : M. HERVÉ GODARD

6 allée de la Guérinière
CS 46706
35067 RENNES
Tél. 02 23 44 82 40
contact@cheops-bretagne.com
www.cheops-bretagne.com

CHEOPS PAYS DE LA LOIRE

PRÉSIDENT : M. BRUNO MOUSSET

51 avenue du Grésillé
49000 ANGERS
Tél. 02 41 22 95 90
contact@cheops-paysdelaloire.com
www.cheops-paysdelaloire.com

CHEOPS NOUVELLE AQUITAINE

PRÉSIDENTE : MME NATHALIE HIRIGOYEN

3 rue Bobillot
33800 BORDEAUX
Tél. 05 57 95 98 98
contact@cheops-nouvelleaquitaine.com
www.cheops-nouvelleaquitaine.com

CHEOPS OCCITANIE

PRÉSIDENT : M. PIERRE MINERAUD

Anthyllis
8 rue Paul Mesplé
31100 TOULOUSE
Tél. 05 34 40 61 25
contact@cheops-occitanie.com
www.cheops-occitanie.com

CHEOPS AUVERGNE RHÔNE ALPES

PRÉSIDENT : M. ANDRÉ FARRUGIA

85 Impasse de l'Ouvèze Queue de Loups
07000 SAINT-JULIEN EN SAINT-ALBAN
Tél. 04 69 23 05 50
contact@cheops-auvergnerrhonealpes.com
www.cheops-auvergnerrhonealpes.com

CHEOPS HAUTS DE FRANCE

PRÉSIDENT : M. DOMINIQUE DUPUIS

23 chemin du moulin Delmar
59708 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX
Tél. 03 59 31 81 31
contact@cheops-hautsdefrance.com
www.cheops-hautsdefrance.com

CHEOPS CENTRE VAL DE LOIRE

PRÉSIDENT : M. GILLES BRARD

4 impasse Monbarry
45140 ORMES
Tél. 02 38 78 18 95
contact@cheops-centrevaldeloire.com
www.cheops-centrevaldeloire.com



CHEOPS BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

PRÉSIDENT : M. DANIEL CARTEREAU

15 rue de l'Arquebuse
21000 DIJON
Tél. 03 80 53 18 70
contact@cheops-bourgognefranchecomte.com
www.cheops-bourgognefranchecomte.com

CHEOPS GRAND EST

PRÉSIDENT : M. JEAN-LOUIS LECOQ

Maison de l'entreprise
Site technologique
Saint Jacques II
8 rue Alfred Kastler
54320 MAXEVILLE
contact@cheops-grandest.com
www.cheops-grandest.com

CHEOPS PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

PRÉSIDENT : M BERNARD RATTO

38 avenue de l'Europe
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél. 04 42 95 70 30
contact@cheops-provencealpescotedazur.com
www.cheops-provencealpescotedazur.com

CHEOPS CORSE

PRÉSIDENT : M. LUCIEN BARBOLOSI

253 route d'Agliani Quartier Montesoro
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 01 68
contact@cheops-corse.com
www.cheops-corse.com

CHEOPS GUADELOUPE

PRÉSIDENT : M. FRANK MAYNADIE

Immeuble MAGIC 1
Etage 1, Zac de Houelbourg III
Rue Jean Gothland, Zone Voie verte
97122 BAIE MAHAULT
Tél. 05 90 32 51 77
contact@cheops-guadeloupe.com
www.cheops-guadeloupe.com

CHEOPS MARTINIQUE

PRÉSIDENT : M. HENRI CÂGE

Espace Pythagore
1 rue Eugène Eucharis, Lot. Dillon stade
97200 FORT-DE-FRANCE
Tél. 05 96 50 43 01
contact@cheops-martinique.com
www.cheops-martinique.com

CHEOPS

47 rue Eugène Oudiné
75013 PARIS
Tél. 01 44 23 76 06
cheops@cheops-ops.org
www.cheops-ops.org

RETROUVEZ-NOUS

-  Cheops, Conseil national Handicap et Emploi des OPS
-  @Cheopsconseil
-  Cheops-conseil national handicap et emploi des organismes de placement
-  Cheops-conseil-handicap-et-emploi-des-ops